



OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

(33^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du lundi 26 octobre 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE LABBÉ

1. Loi de finances pour 1988 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4791).

Industrie

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Pierre Weisenhorn, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Pierre Descaves,
Franck Borotra,
Charles Fiterman.

Rappel au règlement (p. 4797)

MM. Louis Mexandeau, le président.

Reprise de la discussion (p. 4797)

M. Gilbert Gantier,

M^{me} Edith Cresson.

Rappel au règlement (p. 4800)

MM. Philippe Bassinet, le président.

Reprise de la discussion (p. 4801)

MM. Martin Malvy, le rapporteur pour avis,
Philippe Bassinet, le président,
Louis Mexandeau,
Jean Briane,
Pierre Micaux,
Jean-Pierre Kucheida,
Sébastien Couepel,
Jean-Paul Durieux,
Jean-Claude Chupin,
M^{me} Odile Sicard.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Ordre du jour (p. 4808).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE LABBÉ,

vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

Mes chers collègues, je vous prie d'excuser l'état de ma voix, mais je suis souffrant ce matin. Et il faut bien que les séances se tiennent. Je sollicite donc votre indulgence.

1

LOI DE FINANCES POUR 1988

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 (nos 941, 960).

INDUSTRIE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, concernant l'industrie.

La parole est à M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'industrie.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, mes chers collègues, déclin ou pas déclin ? C'est l'une des questions de l'année, et le mot « déclin » fait partie de ceux qui ont marqué 1987 et ont donné lieu à un grand débat.

L'économie française et, plus précisément, l'industrie française sont-elles frappées irrémédiablement par la maladie du déclin ? C'est, je crois, la question que nous devons poser et à laquelle il faut répondre en examinant ce projet de budget.

Pendant la première partie de cette décennie, notre industrie a donné des signes inquiétants d'affaiblissement. La production et l'investissement ont stagné. Les effectifs de l'industrie ont chuté de 15 p. 100, soit une perte nette de 650 000 emplois industriels en cinq ans, et nous avons perdu le cinquième de nos parts de marché.

La compétitivité de l'industrie française a donc reculé ; nous savons que notre pays souffre d'un manque de savoir-faire commercial et d'une insuffisance dans son développement extérieur avec, en particulier, une production trop orientée vers des marchés traditionnels tels que l'Afrique et le Moyen-Orient, qui sont en contraction et fortement concurrencés.

Mais à ces handicaps quasi structurels sont venues s'ajouter des difficultés plus conjoncturelles. J'en citerai deux à titre d'exemple, deux qui sont d'ailleurs liées.

D'abord, la rentabilité du capital investi dans l'industrie a diminué tandis que les taux d'intérêt réels se sont considérablement accrus. Or quand les taux d'intérêt réels sont nettement supérieurs au taux de rendement de l'argent injecté dans la production, les placements financiers sont, à l'évidence, plus attractifs que les investissements industriels.

Ensuite, les charges fiscales et sociales pesant sur les entreprises sont devenues beaucoup plus lourdes en France que dans les autres grands pays. Les prélèvements obligatoires sur les entreprises se sont élevés jusqu'à 18 p. 100 du P.I.B. en France alors qu'ils n'étaient, dans le même temps, que de 10 p. 100 en Allemagne fédérale et au Japon, et de 8 p. 100 aux Etats-Unis. Ce n'est pas une tendance récente, c'est vrai, mais la situation s'est plutôt aggravée au cours des dernières années.

Notre industrie se trouvait donc dans une position extrêmement délicate. Heureusement, nous pouvons déjà constater une amélioration avec, notamment, un redressement des résultats des entreprises et un redémarrage de l'investissement qui augmente de 10 p. 100 par an depuis deux ans dans les petites et moyennes industries. Pour autant il ne faut pas pavoiser, nous avons encore beaucoup d'efforts à faire pour retrouver notre compétitivité et revenir à un excédent substantiel de nos échanges industriels. Nous avons vu, par ailleurs, à l'occasion des récents et toujours actuels remous boursiers, combien nous pouvions être touchés par les perturbations survenant sur les grands marchés étrangers. Enfin, il faut avoir l'honnêteté de reconnaître que les bons résultats enregistrés en 1986 sont dus en partie, mais en partie seulement, à la baisse du prix des produits pétroliers, des matières premières et du dollar. Mais l'honnêteté conduit aussi à mettre l'amélioration également au compte des mesures prises depuis le mois d'avril 1986 dans le cadre d'une politique dont les premiers résultats permettent de conclure qu'il n'y a pas un déclin irrémédiable de notre industrie, mais un retard que nous devons et que nous pouvons combler. C'est déjà commencé.

Comment combler ce retard ? Pour simplifier, je dirai qu'il existe deux moyens différents, deux directions opposées. La première est celle de l'intervention, la seconde est celle de l'allègement.

Bien sûr, il y a des degrés divers entre ces deux solutions, mais le débat est là : il s'agit soit de subventionner plus, soit de ponctionner moins, soit de fournir davantage d'aides aux entreprises et aux secteurs industriels, soit de prélever moins d'impôts et de cotisations.

Forts - enfin, si l'on peut dire ! - de l'expérience des années précédentes, constatant que la compétitivité a reculé précisément au moment où l'Etat avançait, le Gouvernement et la majorité ont choisi la voie de l'allègement, c'est-à-dire de la libération des entreprises.

Le budget de l'industrie, dont vous trouverez l'analyse détaillée dans mon rapport écrit, sera en forte réduction pour la deuxième année consécutive. En 1987, les crédits de l'industrie ont diminué d'un peu plus de 10 p. 100, à structure constante, pour dépasser très légèrement 20 milliards de francs. Pour 1988, les crédits s'établissent à 17,550 milliards de francs, ce qui représente une diminution de 12,5 p. 100, et même de 15 p. 100, en francs constants.

Vous remarquerez notamment une réduction importante, 9,2 p. 100, des interventions publiques, au titre IV, et des dépenses en capital, au titre V, avec une baisse de 19,9 p. 100 pour les investissements exécutés par l'Etat et, au titre VI, avec une diminution de 29 p. 100 pour les subventions d'investissement accordées par l'Etat, qui représentent l'essentiel des dépenses en capital du budget de l'industrie.

Vous noterez, par ailleurs, que la plupart des actions voient leurs crédits diminuer, notamment celles concernant les matières premières, de 22,2 p. 100, et la politique industrielle, de 35 p. 100.

Est-ce que cela signifie pour autant que l'Etat se désintéresse de l'industrie ? Evidemment non, au contraire, car il faut savoir qu'à un franc de crédit en moins dans le budget de l'industrie correspondent trois francs d'allègements fiscaux supplémentaires au bénéfice des entreprises industrielles.

Faut-il rappeler que le taux de l'impôt sur les sociétés a été abaissé de 50 à 42 p. 100 ? Que les bases de la taxe professionnelle ont été réduites ? Que la taxe sur les frais généraux est supprimée ? Que des taxes sur certaines consommations intermédiaires essentielles, telles que le téléphone ou l'énergie, ont été aménagées ? Faut-il rappeler enfin que tout alourdissement de charges sociales a été par ailleurs évité aux entreprises ?

Voilà la démonstration du souci de compétitivité qui s'inscrit en profondeur dans la politique économique conduite actuellement. Voilà comment l'Etat entend aider efficacement et durablement les entreprises.

Aider les entreprises, ce n'est pas leur distribuer des subventions, surtout lorsque ces dernières sont versées à fonds perdus, parce qu'elles ne servent qu'à retarder une heure de vérité inéluctable.

Mais comprenons-nous bien. Il ne faut pas être excessifs. Il n'est pas question d'opposer un « tout-Etat » systématique à une sorte de libéralisme sauvage qui serait tout autant systématique.

L'Etat peut et doit apporter son aide pour permettre à notre économie de réussir une mutation inévitable, indispensable pour qu'une entreprise, ou un secteur industriel, passe un cap difficile, pour assurer la conversion des régions et des personnes les plus touchées par l'évolution que l'on peut même qualifier de nouvelle révolution industrielle.

Voilà le rôle de l'Etat tel qu'il est exprimé dans le budget de l'industrie qui vous est présenté.

Faut-il éponger perpétuellement des déficits permanents ou adopter les moyens permettant de les supprimer ? A l'évidence, la réponse est non à la première question et oui à la seconde.

Savez-vous, par exemple, que Renault, C.D.F.-Chimie et la sidérurgie ont accumulé à elles seules 84 milliards de francs de pertes de 1981 à 1985, que, si l'on ajoute les pertes de l'année 1986, le total s'élève à 106 milliards de francs, mais que, en 1987, seule la sidérurgie restera déficitaire, de telle sorte que l'ensemble Renault - C.D.F.-Chimie - sidérurgie deviendra équilibré ?

C'est autant de gagné pour les contribuables et pour la santé de l'économie française.

Car, dans cette logique de l'absurde des subventions à fonds perdus, on en arriverait presque, pour aider des entreprises qui vont mal, à ponctionner des entreprises qui vont bien, au risque de mettre en difficulté ces dernières et de les contraindre à leur tour à demander l'aide de l'Etat.

Comme c'est le cas de celui de cette année, le budget pour 1988 est destiné à sortir l'industrie française de ce cercle vicieux.

Je le répète : voilà comment ce budget permet d'aider vraiment les entreprises.

Il faudrait aller plus loin. C'est pourquoi, sur ma proposition, la commission a adopté une observation destinée à favoriser l'investissement immatériel, en particulier pour les petites et moyennes entreprises.

Comme je l'ai rappelé tout à l'heure, l'investissement a repris. Cependant, une de ses composantes fait encore défaut : il s'agit de l'investissement immatériel, c'est-à-dire des dépenses consacrées à la recherche et à l'innovation, à la formation professionnelle, au marketing, au domaine technico-commercial, aux réseaux commerciaux à l'étranger, dépenses qui sont encore insuffisantes.

Le retard de l'investissement immatériel français est important et il est plus sensible dans les petites et moyennes entreprises que dans les grandes. L'instauration systématique de formules de crédit d'impôt assis sur la volume ou sur l'accroissement annuel des investissements immatériels des P.M.E. pourrait corriger la distorsion comptable dont ils souffrent par rapport aux investissements physiques. Cette formule a d'ailleurs été recommandée par le récent rapport Dalle sur la création d'emplois.

Le Gouvernement a ouvert la voie en proposant, dans le projet de loi de finances pour 1988, un élargissement du crédit d'impôt-recherche. Son assiette a été étendue aux brevets et un crédit d'impôt assis sur le volume annuel des dépenses de recherche a été spécialement mis en place pour les P.M.E. Il est indispensable d'aller plus loin et de pro-

poser des formules généralisées favorisant les investissements de formation professionnelle, de réseaux commerciaux et de logiciels informatiques.

La commission des finances souhaite donc que soit mise à l'étude l'institution d'un crédit d'impôt assis sur l'accroissement annuel des dépenses d'investissement immatériel, dans la limite d'un plafond, afin d'aider les petites et moyennes entreprises à répondre au défi de la compétitivité - un crédit d'impôt, pas une subvention.

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce budget de l'industrie est une étape importante, mais ce n'est qu'une étape. Il faudra d'autres étapes pour mener à bien cette vaste opération d'allègement des charges et de libération des entreprises qui est déjà largement amorcée. Pour l'avenir, pour assurer de façon claire et durable le progrès de l'investissement et le redressement de l'industrie, la direction à suivre me paraît tracée. Il faut donner aux entreprises françaises les mêmes chances de compétitivité que celles dont bénéficient leurs concurrentes étrangères.

Lorsque des régions ou des parties de régions sont confrontées à des effondrements industriels, on prend en leur faveur, pour y développer de nouvelles activités, des mesures exceptionnelles, notamment en les dotant de régimes fiscaux avantageux. Mais c'est toute la France aujourd'hui qui doit être considérée comme une région menacée dans son industrie et c'est dans toute la France que les entreprises doivent bénéficier d'un régime fiscal les mettant, sur ce point, à égalité de concurrence avec les grandes nations industrielles.

Dès maintenant, pour l'avenir, nous devons penser, d'abord, à continuer de réduire le taux de l'impôt sur les sociétés - qui est passé à 42 p. 100 - mais qui pourrait être abaissé progressivement jusqu'à 35 p. 100 ; ensuite, à rendre l'amortissement plus libre. Vous savez qu'une réflexion est engagée à cet égard ; il faudra qu'elle aboutisse à la grande réforme qui est nécessaire. C'est par la conjonction de ces deux dispositions - taux de l'impôt sur les sociétés plus faible et amortissement plus libre - que seront créées durablement les conditions permanentes d'un investissement fort et d'une industrie compétitive.

Dans ses principes, le projet de budget qui vous est présenté est conforme à ces grandes orientations. C'est pourquoi la commission des finances vous propose d'adopter les crédits de l'industrie ainsi que le régime fiscal de l'organisme commun de stockage des produits pétroliers figurant à l'article 69 du projet de loi de finances pour 1988. Ce budget prévoit moins d'argent pour les interventions directes de l'Etat, mais plus pour améliorer l'environnement des entreprises et restaurer la compétitivité de notre économie, que ce soit dans la ventilation des crédits de l'industrie ou, plus généralement, dans la politique d'ensemble appliquée en faveur des entreprises.

C'est de cette façon que doit être revitalisé le tissu des petites et moyennes entreprises françaises. C'est de cette façon que peut être confirmé ce qui a été bien engagé, le redressement de l'industrie, de l'économie et de l'emploi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.)*

M. Louis Mexandeau. Très maigres applaudissements !

M. le président. La parole est à M. Pierre Weisenhorn, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'industrie.

M. Pierre Weisenhorn, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur les grandes lignes du projet de budget de l'industrie pour 1988, puisque mon collègue de la commission des finances vient de les rappeler.

Je souhaiterais cependant vous faire part des quelques remarques suivantes.

D'abord, il convient de se féliciter de l'accroissement des moyens accordés à l'ANVAR, - les crédits de paiement vont augmenter de 50,7 p. 100 - car celle-ci constitue un précieux instrument pour développer l'innovation et elle est particulièrement adaptée à la clientèle des P.M.E.

Je ne peux que regretter la réduction des crédits affectés à l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, et mon inquiétude est renforcée par l'annonce d'un plan social visant à supprimer 30 p. 100 des emplois de cette agence.

Mon inquiétude, monsieur le ministre, vous avez pu vous en rendre compte lors de votre audition par la commission, est partagée par de nombreux collègues et élus locaux. La suppression de l'aide à l'investissement risque en effet de freiner de nombreux projets dans le domaine de la maîtrise de l'énergie, notamment de la part des collectivités locales. L'euphorie actuelle due au bas niveau des prix du pétrole ne devrait pas amener à négliger les préoccupations du long terme : le pétrole n'est pas une énergie inépuisable et les soubresauts politiques ne sont pas à exclure dans le golfe Persique. Je rappelle que les efforts de maîtrise de l'énergie réalisés à ce jour permettent une économie annuelle et renouvelable de 35 millions de tonnes équivalents pétrole, soit 20 p. 100 de la consommation.

Si je partage la philosophie du ministère quant à la réduction des aides directes à l'industrie et au redéploiement de celles-ci vers des actions horizontales visant à améliorer l'environnement et la compétitivité des entreprises, je ne peux que constater la diminution globale des moyens d'intervention du ministre.

Dès lors, je forme le vœu que nos principaux partenaires, notamment au sein de la Communauté, partagent cette vertu et qu'ils ne maintiennent pas, voire ou n'augmentent pas leurs propres moyens d'intervention, au besoin par des circuits détournés, ce qui risquerait de compromettre la compétitivité de nos entreprises. On justifie parfois la réduction des aides par l'obligation de respecter les règles communautaires. Or les exemples abondent, notamment en matière de marchés publics, de pratiques déloyales de nos voisins : la France ne saurait être, monsieur le ministre, la seule à jouer le jeu.

Plus généralement, votre budget m'apparaît d'une grande rigidité puisque 80 p. 100 des crédits sont absorbés par quatre dossiers seulement : Charbonnages de France, C.E.A., services du ministère, constructions navales. C'est dire que votre marge de manœuvre se trouve considérablement réduite puisque ces postes ne peuvent être modulés que marginalement. Les crédits, que l'on pourrait qualifier de « non affectés » et qui seuls permettent à l'action spécifique du ministère de se développer, s'avèrent donc limités.

Certes, l'on peut, à bon droit, estimer que la réduction générale des charges pesant sur les entreprises se substitue avantageusement aux aides et subventions octroyées par l'Etat. Cependant, s'il ne s'agit pas de nier l'intérêt et la nécessité des mesures de portée générale, celles-ci ne sauraient exclure un certain nombre d'actions spécifiques et ciblées, qui peuvent, dans certains domaines, jouer un rôle d'entraînement non négligeable.

Je voudrais également, monsieur le ministre, attirer votre attention sur l'avenir de l'Institut national de la recherche chimique appliquée. L'IRCHA est le seul centre technique industriel à développer des compétences en matière de chimie fine et de biotechnologies. Il développe également des activités en matière d'environnement, principalement orientées sur le contrôle et la réduction des nuisances industrielles. L'IRCHA joue ainsi un rôle important dans le domaine du transfert technologique et de la valorisation de la recherche industrielle, deux domaines qui sont au centre de vos préoccupations et de celles de votre collègue de la recherche. Il est donc indispensable, dans la perspective de sa privatisation, que les partenaires industriels qui seraient retenus soient français pour que les travaux de l'IRCHA ne viennent pas renforcer le potentiel de nos concurrents étrangers.

M. Louis Mexandeau. Très bien !

M. Pierre Weisenhorn, rapporteur pour avis. Mes chers collègues, vous trouverez dans mon rapport la présentation des documents qui sont venus récemment nourrir le débat énergétique : le rapport de l'Observatoire de l'énergie sur les perspectives énergétiques de la France à l'horizon 2000 et l'avis donné sur ce rapport par le Conseil économique et social.

Je n'entre pas dans les détails. Mais je voudrais, à cette occasion, souligner combien la notion de « suréquipement » nucléaire, officialisée en quelque sorte par le rapport du ministère, me semble devoir être utilisée avec prudence, tant elle résulte d'abord d'un calcul économique théorique.

Au demeurant, le rapport du ministère souligne lui-même que « le suréquipement en tranches nucléaires a une signification économique et non physique et qu'il signifie que des tranches seront utilisées pendant une durée d'appel qui ne leur assurera pas une rentabilité conforme aux prévisions ».

Même si Electricité de France a chiffré le coût du suréquipement à 2 p. 100 des tarifs sur la période 1981-1990, cela n'a pas forcément de conséquences sur la compétitivité de l'électricité nucléaire par rapport aux autres énergies.

Il faut savoir, en effet, qu'E.D.F. a déterminé son optimum économique en fonction d'un taux de rentabilité calculé sur une durée d'utilisation de la centrale nucléaire d'environ 6 000 heures par an. Cela signifie qu'une centrale fonctionnant, par exemple, 5 000 heures n'est pas rentable au sens de ces calculs. Pourtant, l'électricité qu'elle produit reste moins chère que celle produite par une centrale thermique au charbon, puisque l'on estime que ce dernier ne redevient compétitif que pour des durées d'utilisation n'excédant pas 2 500 à 3 000 heures selon les évolutions de son prix.

Ainsi, même « surnuméraire », une centrale nucléaire ne représente pas obligatoirement un coût pour la collectivité. Il faut rappeler également que si cette tranche n'avait pas été construite, il aurait fallu faire appel aux centrales thermiques classiques, dans lesquelles la moitié du charbon brûlé est importé.

Le marché de l'énergie nous a suffisamment habitués au cours des années précédentes à de brusques retournements pour que l'on relativise une « erreur » de programmation qui reste faible. Il vaut mieux parler de « marge de manœuvre » et utiliser celle-ci au mieux de nos intérêts, en développant nos exportations et en augmentant la pénétration de l'électricité dans l'industrie.

Après une légère stagnation en 1985, notre solde exportateur a augmenté de 8,5 p. 100 en 1986, pour dépasser 25 térawatts-heure. En 1987, on peut raisonnablement s'attendre à le voir atteindre 30 térawatts-heure.

Nul doute que la mise en place rapide d'un véritable marché commun de l'énergie serait susceptible de favoriser nos exportations, d'autant plus que - conséquence de Tchernobyl - nos voisins ont déjà freiné leur propre programme ou vont vraisemblablement le faire. Des places sont à prendre en Europe, à nous d'en profiter !

Je me réjouis que l'idée de marché commun de l'énergie ait progressé dans les esprits et que l'on observe même quelques frémissements à Bruxelles. La Commission doit en effet établir un catalogue des obstacles au développement des échanges énergétiques puis proposer des mesures en vue de les éliminer.

Je ne saurais trop vous encourager, monsieur le ministre, ainsi que l'ensemble du Gouvernement, à mettre tout votre poids dans cette bataille.

Car je ne sous-estime pas les obstacles qui s'opposent au développement de nos ventes d'électricité, notamment en Allemagne. La politique commerciale d'E.D.F. provoque des levées de boucliers de la part des électriciens allemands, mais il est possible d'utiliser le poids de l'industrie allemande, qui, elle, a compris l'intérêt qu'elle aurait à utiliser notre électricité nucléaire.

L'autre volet de la valorisation du nucléaire passe par le développement de la pénétration de l'électricité dans l'industrie.

J'observe avec satisfaction qu'E.D.F. a renoncé à son intransigeance tarifaire et qu'elle fait preuve de plus de souplesse : les accords intervenus récemment avec Pechiney et Atochem montrent que des solutions existent. Par ailleurs, E.D.F. lance actuellement une grande campagne en direction des P.M.I. Il était temps car, alors que nous produisons le kilowatt-heure le moins cher d'Europe, l'intransigeance d'E.D.F. tranchait avec la politique des électriciens allemands, qui font bénéficier leurs gros clients industriels de tarifs de préférence.

Il faut indiquer que la clé du renforcement de la pénétration de l'électricité dans l'industrie réside dans l'amélioration de la qualité du service, trop longtemps négligée du fait de la priorité accordée au programme d'équipement. E.D.F. semble en être consciente, comme le prouvent de récentes déclarations de son président : il faut s'en réjouir.

La collectivité nationale a fourni un effort considérable pour se doter d'une énergie nationale, compétitive et - c'est important en ces temps de contestation écologique - non polluante. Sachons utiliser au mieux cet atout, qui est capable de dynamiser l'ensemble de notre économie.

En conclusion, comme je le lui avais proposé, la commission de la production et des échanges vous demande, mes chers collègues, d'adopter les crédits de l'industrie pour 1988. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget qui nous est présenté s'élève à 17,55 milliards de francs en crédits de paiement pour 1988, en recul de 2,5 milliards par rapport à 1987. Il convient toutefois de préciser que le titre III - moyens des services - est en augmentation et que l'essentiel des économies porte sur les dépenses en capital. Mais ces économies sont-elles réelles ?

M. le rapporteur général estime que « le dispositif consistant à affecter les produits des opérations de privatisation témoigne d'un souci de régularité budgétaire et de clarté », alors qu'il masque, en fait, l'évolution réelle des dépenses lorsque des comparaisons sont effectuées d'une année sur l'autre.

Si l'on compare, en effet, les budgets de 1986, 1987 et 1988, il convient de tenir compte du fait que les dépenses en capital ont été réduites de 17,5 milliards en 1987 et qu'elles le seront de 15 milliards en 1988.

Il faut aussi s'interroger sur l'expression « dotations en capital », qui laisse supposer l'existence d'une contrepartie à l'actif du bilan alors que, dans l'upart des cas, ces dotations n'ont pour objet que de couvrir des pertes d'exploitation.

Cette précision apportée, quelles conclusions peut-on tirer de l'analyse de la politique industrielle du Gouvernement ?

Pour un pays industrialisé, la réussite d'une politique apparaît dans le résultat de sa balance commerciale avec les pays étrangers. Le moins que l'on puisse dire est que, dans ce domaine aussi, l'échec de votre gouvernement apparaît à l'évidence.

Les « indicateurs divers de compétitivité », dans les comptes de la nation pour 1986, montrent que la pénétration étrangère sur le marché français est passée, pour les produits manufacturés, de 116,8 en 1985 à 121,7 en 1986, tandis que la performance à l'exportation des mêmes produits diminuait de 97,4 en 1985 à 94,4 en 1986. En d'autres termes, les importations se sont accrues, en valeur relative, de 5 p. 100 environ entre 1985 et 1986, tandis que les exportations régressaient de 3 p. 100.

Les industries alimentaires et les produits manufacturés ont enregistré une réduction de leur excédent commercial de 52 milliards entre 1985 et 1986. Pour 1987, la situation s'est encore aggravée puisque le solde industriel est devenu déficitaire de 6,3 milliards de mai à septembre inclus.

Peut-on s'étonner de ces échecs lorsqu'on constate, par exemple, que la vente par la régie Renault de ses intérêts dans la société American motors corporation s'est réalisée au prix de 235 millions de dollars étalés sur 10 ans pour 46 p. 100 du capital, alors que les autres 54 p. 100 seront repris pour 550 millions de dollars payés pratiquement au comptant. Outre cette mauvaise affaire, l'espoir que formait Renault de pénétrer sur le marché américain est compromis, de même que son chiffre d'affaires réalisé à l'exportation.

Au total, la démonstration est faite que l'Etat, lorsqu'il se mêle de gérer les entreprises, le fait moins bien que le secteur privé. Et pourtant, devant la grogne des syndicats, le Gouvernement a encore reculé sur la privatisation de Renault.

La seconde preuve de l'échec de votre politique consiste dans l'aggravation du chômage industriel. Les notes de conjoncture de l'I.N.S.E.E. d'avril et juillet 1987 montrent que, sur un effectif total de 4 036 000 emplois industriels au 31 décembre 1985, les pertes s'élèvent à 2,2 p. 100 en 1986. Les prévisions pour 1987 et 1988 portent sur des chiffres voisins.

En trois ans, l'industrie aura perdu environ 270 000 emplois. N'est-ce pas la preuve d'un échec ? D'un échec d'autant plus grave que la baisse des effectifs de l'industrie n'est pas compensée, comme dans le passé, par la hausse des services, lesquels connaissent à leur tour un ralentissement de leur croissance.

Pour illustrer mon propos, je prendrai un seul exemple tiré de l'examen de la situation des sous-traitants dans l'industrie du bâtiment. La loi du 31 décembre 1975 sur la sous-traitance prévoit un lien financier direct entre le maître d'ouvrage et le sous-traitant. Aucune sanction n'étant prévue, cette disposition n'est jamais appliquée. De ce fait, les difficultés de l'entrepreneur principal entraînent la disparition de multiples sous-traitants. En 1986, la disparition de 600 constructeurs de maisons individuelles a provoqué des difficultés financières importantes, allant jusqu'à leur liquidation, pour 5 500 à 6 000 artisans sous-traitants. Imaginez les conséquences dans les autres secteurs de l'industrie, notamment dans la métallurgie !

L'échec de votre politique trouve sa cause, non pas dans la mauvaise volonté des chefs d'entreprise - je n'en connais pas d'assez irresponsables pour refuser des ventes - mais dans l'accroissement du poids des prélèvements obligatoires et dans l'écart constaté, en ce domaine, avec nos principaux concurrents.

Le rapporteur de la commission des finances a souligné ce handicap de nos entreprises. Les comptes de la nation pour 1986 font apparaître une stabilisation de la pression fiscale et sociale par rapport au produit intérieur brut entre 1985 et 1986, avec respectivement 44,5 p. 100 et 44,4 p. 100. Les prévisions sont de 44,4 p. 100 pour 1987 et de 44,7 p. 100 pour 1988, en raison du dérapage du coût de la protection sociale.

Encore convient-il d'observer que ce taux ne comprend ni les cotisations fictives des administrations publiques, ni les autres prélèvements que les comptes de la nation chiffrent respectivement, en 1986, à 96 milliards et à 57 milliards. Le taux des prélèvements obligatoires ainsi élargi ressort à 47,4 p. 100. Cela signifie que chaque Français actif travaille près d'un jour sur deux pour la collectivité.

Les dernières statistiques connues font apparaître, pour nos principaux concurrents étrangers, les taux de pression fiscale et sociale suivants : ensemble des pays de l'O.C.D.E., 37 p. 100 ; Grande-Bretagne, 28 p. 100 ; République fédérale d'Allemagne, 17 p. 100 ; Italie, 34 p. 100 ; U.S.A., 30 p. 100 ; Japon, 28 p. 100. Il convient de corriger le chiffre fourni pour l'Italie du fait de l'importance considérable de son économie souterraine.

Le handicap à surmonter par les entreprises françaises s'échelonne, en fait, de 20 p. 100 à 40 p. 100 et représente, au regard de la R.F.A., par exemple, un excédent de charges pour notre économie de 350 milliards. C'est cette somme - plus d'une fois et demie l'impôt sur le revenu - que nous aurons à économiser si nous voulons redevenir compétitifs.

A ce stade, faut-il s'étonner si des pans entiers de notre économie, notamment ceux concernant les entreprises utilisatrices de main-d'œuvre, se sont écroulés ? La construction navale, le textile, le prêt-à-porter, le bâtiment ont connu des baisses d'activité considérables, sans parler des échecs retentissants de la sidérurgie et des mines.

Pour redresser la situation, il aurait fallu, faute d'avoir réduit le coût de la main-d'œuvre, que notre économie connaisse une croissance annuelle de 3 p. 100. Or, les prévisions de l'O.C.D.E. sont de 1,25 p. 100 pour 1987 et de 1,5 p. 100 pour 1988. Comme il est facile de le voir, on est très loin du compte.

De même, l'investissement productif dans les industries concurrentielles, qui s'était accru de 9,1 p. 100 en 1985, n'a connu qu'une progression de 2,4 p. 100 en 1986, et il n'est prévu qu'un accroissement de 3 p. 100 en 1987.

Ma conclusion, monsieur le ministre, est que votre gouvernement a échoué dans sa politique industrielle comme il a échoué sur l'emploi.

Il fallait, pour redresser la situation créée par le socialisme de 1981 à 1985, mettre en œuvre une politique véritablement libérale.

M. Louis Mexandeau. Elle n'était pas si mauvaise, cette situation !

Mme Edith Cresson. Il faut voir les résultats !

M. Pierre Deconveaux. En fait, le Premier ministre, tiraillé de droite à gauche a, par manque de volonté, préféré poursuivre une politique social-démocrate axée sur le maintien de l'empêchement de l'Etat sur l'économie.

Les privatisations auraient dû s'accompagner d'une politique drastique de réduction des prélèvements obligatoires.

Au lieu de réunir les 55 p. 100 d'électeurs ayant voté pour cette politique, M. Chirac a préféré se plier aux ordres des *lobbies* qui lui interdisent toute alliance avec les représentants de 10 p. 100 des électeurs. Conscients de ne pas tenir les promesses faites à ces derniers, vous vous trouvez dans l'obligation d'agiter, avec les falsificateurs politico-médiatiques, le spectre du racisme et de l'antisémitisme, en oubliant que ceux des membres de mon groupe qui en avaient l'âge se sont opposés aux nazis les armes à la main.

J'observe, pour ma part, qu'il vous est plus facile de combattre un ennemi disparu depuis quarante ans que de vous opposer aux syndicats marxistes qui entravent le redressement de l'économie en paralysant les entreprises par des surenchères sans cesse renouvelées.

Sans une réduction du poids des prélèvements obligatoires, la liberté des entreprises n'est qu'une vue de l'esprit. Quelle est leur liberté lorsqu'on leur demande d'avancer après leur avoir mis aux pieds de pesants boulets ?

Faute de pouvoir vanter les résultats de votre politique, il vous faut faire rêver les électeurs sur ce que vous ferez de 1988 à 1992. Après leur avoir dit « Vivement demain ! », vous leur dites aujourd'hui : « Il faut gagner la bataille de 1992 », en oubliant de préciser que, depuis vingt-cinq ans, les mêmes hommes, dans les mêmes partis, font les mêmes promesses. Si vous étiez capables de faire autre chose que du socialisme rampant, cela se saurait depuis longtemps ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] - Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Louis Mexandeau. Ils rampent vraiment bas !

M. le président. La parole est à M. Franck Borotra.

M. Franck Borotra. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le grand défi de l'économie française est celui de la compétitivité, et M. Vasseur, rapporteur spécial de la commission des finances, a eu raison de souligner que le problème central de notre économie se résume à la faiblesse de sa compétitivité internationale.

La compétitivité c'est une donnée structurelle : elle se construit, ou elle se perd, dans le temps long, celui des stratégies d'entreprise, de l'investissement, de la formation, de la recherche.

Jusqu'en 1974 nous avions un commerce extérieur équilibré ou positif, et un différentiel de croissance supérieur de deux points à nos principaux partenaires. Jusqu'en 1981, malgré la facture pétrolière, nous avons été capables de rétablir l'équilibre de nos échanges extérieurs et continuons d'avoir un différentiel de croissance positif de un point.

De 1981 à 1985, tous les indicateurs de compétitivité passent au rouge. Le différentiel de croissance s'accroît de 1 p. 100 ; le déficit cumulé de la balance commerciale atteint environ 230 milliards de francs ; 20 p. 100 de nos positions sur les marchés extérieurs sont perdus ; des emplois disparaissent.

Je regrette, monsieur le ministre, que l'on n'ait pas suffisamment approfondi le bilan de la compétitivité dont nous avons hérité en mars 1986, car il va peser longtemps sur nos résultats économiques. Nous n'aurons pas trop de la période qui nous sépare de l'échéance du grand marché intérieur de 1992 pour assurer le redressement de notre compétitivité.

Votre budget, monsieur le ministre, n'a de sens qu'au regard de cette priorité essentielle de la compétitivité qui doit désormais inspirer l'ensemble des actions du Gouvernement. Les tendances qui avaient été amorcées en loi de finances rectificative de 1986 puis dans le budget de 1987 se poursuivent : votre budget avait déjà été, l'an dernier, en réduction de 5 p. 100, cet effort d'économie s'accroît, puisque le projet de budget pour 1988 ne nous attribue que 25,7 milliards, soit une nouvelle baisse de 10 p. 100.

Lorsque nos adversaires versent des larmes de crocodile sur la diminution de votre budget, ils devraient apprendre à faire des additions. Ce n'est pas parce que les grandes entre-

prises nationalisées ont reçu l'essentiel de la progression fantastique de 240 p. 100 des aides à l'industrie enregistrée de 1981 à 1986 que la compétitivité s'est améliorée, au contraire. Si l'on fait le compte, en revanche, de ce que l'industrie française a reçu de la collectivité depuis 1986 sous la forme d'allègements fiscaux, par rapport à ce qu'elle a perdu en aides, le bilan est largement positif. Et ce mode de soutien est incontestablement plus sain : ce sont les entreprises performantes et les P.M.E. qui en bénéficient le plus, cessant ainsi de payer pour les canards boiteux et pour les grandes nationalisées.

En sus de sa diminution globale, le budget du ministère de l'industrie se redéploie dans le bon sens : plus pour les P.M.E., l'innovation, les missions régaliennes de l'Etat - en particulier la mise en place de stocks de matières premières et de pétrole - moins pour les secteurs en crise et les entreprises en difficulté.

Vous avez su, monsieur le ministre, désamorcer les machines infernales mises en place pour capter les fonds publics au profit des secteurs en crise sans que cela ait permis de les sortir des difficultés. C'était le cas du plan machine-outil, du plan semi-conducteurs, de La Chapelle-Darblay, de Normed, de la Caisse française de développement industriel, pour lesquels cinquante milliards de francs sont partis en fumée entre 1982 et 1985.

Le premier mérite de votre budget est d'être un budget de rupture nette avec les tendances du passé, et je salue cette constance dans l'action.

Il faut aussi saluer le remarquable redressement de la gestion et le comblement du passif des entreprises nationalisées. A l'heure où les privatisations sont insidieusement attaquées, il n'est pas inutile de rappeler l'héritage des nationalisations.

De 1981 à 1985, les douze entreprises du secteur public industriel ont accumulé 95 milliards de pertes dont 84 milliards pour Usinor-Sacilor, Renault et C.D.F.-Chimie. Ces trois entreprises auront, ensemble, un résultat positif à la fin de 1987.

Les douze entreprises du secteur public industriel auront reçu, de 1981 à 1986, 59 milliards de dotations en capital, lesquelles ont été largement insuffisantes. Leur endettement à moyen et long terme a doublé et l'actif net de la sidérurgie, de Renault, de C.D.F.-Chimie était fortement négatif en 1986. De mars 1986 à 1988 vous avez doté d'environ 40 milliards de francs ces entreprises, permettant une recapitalisation dans le but de combler « le trou » financier laissé par la gestion précédente.

Vous avez imprimé de nouvelles orientations à votre ministère. Il faut cependant aller plus loin, et je souhaiterais, monsieur le ministre, vous poser quelques questions sur trois directions qui me paraissent prioritaires pour la compétitivité.

Première question : quelles formes peut prendre une politique industrielle pour les P.M.E. ?

L'investissement immatériel des entreprises, d'une part, les petites et moyennes entreprises, d'autre part me paraissent être les deux priorités essentielles du défi de la compétitivité pour l'économie française.

L'investissement productif des entreprises a stagné de 1981 à 1986. Mais notre problème est plutôt la qualité de notre investissement que sa quantité. Ce qui fait le plus défaut aux entreprises françaises, c'est, davantage que le béton ou les machines, l'investissement immatériel, surtout dans le secteur des petites et moyennes entreprises. La compétitivité des P.M.E. allemandes et italiennes, qui explique largement les meilleures performances économiques de ces deux pays, repose sur leur créativité innovatrice, les investissements commerciaux, la qualité, le partenariat, la sous-traitance compétitive, la formation des salariés par l'apprentissage et l'enseignement alterné.

Comment aider les P.M.E. à dégager plus rapidement les réserves de compétitivité ? Il faut, certes, moins de charges, moins de contrôles tatillons, moins de réglementations, mais il faut aussi concevoir de nouvelles méthodes d'action positives. Les traditions colbertistes de nos administrations permettent de gérer de grands projets et de dialoguer avec les grandes entreprises et les champions nationaux. En revanche elles sont bien embarrassées lorsqu'il s'agit d'agir sur des dizaines de milliers d'entreprises constituant un tissu très diversifié.

La réforme de l'ANVAR, l'extension du crédit d'impôt recherche-développement, la simplification des formalités administratives, la déduction fiscale en faveur de la création d'entreprises vont dans le bon sens, mais il faut aller plus loin : perfectionner le rôle des organismes collectifs, chambres de commerce et d'industrie, centres techniques professionnels, services d'expansion économique à l'étranger ; multiplier les formes de crédit d'impôt ; mieux intégrer la formation professionnelle aux besoins des P.M.E. ; concevoir un rôle nouveau des régions en faveur du développement du tissu industriel local, sur le modèle de ce qui se fait en République fédérale d'Allemagne.

Deuxième question : quelle politique de conversion industrielle pour concilier efficacité économique et solidarité sociale ?

Notre industrie manufacturière perd régulièrement 100 000 à 150 000 emplois par an depuis 1974, soit 2 à 3 p. 100 de ses effectifs. Lorsque ce phénomène, qu'on appelle désindustrialisation, se traduit par la fermeture d'un site entier, dans une région mono-industrielle...

M. Louis Mexandeau. Qu'avez-vous fait des pôles de conversion ?

M. Franck Borotra. ... on ne peut se contenter de laisser le libre jeu du marché prendre soin à lui seul du sort des salariés licenciés et de la collectivité locale gravement affectée. La réduction des aides à l'industrie précipite aujourd'hui les difficultés dans les secteurs en crise. Vous avez raison de dire que l'argent du contribuable doit aider à préparer le futur des hommes et des régions et non à protéger artificiellement les structures du passé.

Vous avez par exemple réduit de 2 milliards de francs, entre 1986 et 1988, le budget des aides à la construction navale, provoquant le dépôt de bilan de Normed et la fermeture des chantiers de Dunkerque, La Seyne et La Ciotat. On a essayé en France de nombreuses méthodes pour répondre à ce défi : le fonds spécial d'adaptation industrielle en 1978, les pôles de conversion en 1984, les zones d'entreprises en 1986. Il faut établir des bilans, rechercher, par une analyse approfondie des expériences étrangères, les modalités les plus adaptées pour définir une politique de conversion moderne.

Troisième question : quels grands projets mobilisateurs envisagez-vous pour orienter les ambitions des Français ?

Le général de Gaulle, il y a un quart de siècle, a su tracer les voies qui nous rendent différents aujourd'hui d'une simple puissance moyenne, en initiant une politique indépendante de défense, une politique nucléaire, une politique spatiale, une politique informatique, une politique énergétique. Nous en percevons aujourd'hui les dividendes, d'abord en termes d'influence internationale, mais aussi en termes d'économie et de technologie, en ayant bâti des industries compétitives.

Alors que de nouvelles révolutions technologiques se développent rapidement, ne faut-il pas, monsieur le ministre, lancer de nouveaux grands projets ? Le cadre de la coopération européenne est aujourd'hui souvent la seule dimension appropriée ; on le voit bien avec l'aéronautique et l'espace, où l'Europe des grands projets est déjà une réalité. On ne saurait se contenter, après 1992, du grand marché intérieur. Ne faut-il pas tracer de nouvelles ambitions pour ouvrir de nouvelles perspectives aux Français, par exemple dans les réseaux modernes de télécommunications, dans la défense spatiale ?

Voilà, monsieur le ministre, les questions que je souhaitais poser au sujet d'un budget courageux, sain, et qui va à l'évidence dans la bonne direction. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Charles Fiterman.

M. Charles Fiterman. Monsieur le ministre, mes chers collègues, en d'autres circonstances, pour traiter d'un autre budget, j'aurais trouvé bien trop brèves les dix minutes dont je dispose. Ayant pris attentivement connaissance de celui que vous nous soumettez aujourd'hui, j'ai rapidement constaté qu'elles me seraient suffisantes. En effet, la caractéristique essentielle - pour ne pas dire unique - de ce projet saute aux yeux : ce n'est pas un budget de l'industrie, mais un budget de l'abandon industriel.

Vous n'êtes certes pas le seul, avec votre département ministériel, à assumer la responsabilité des conséquences de la politique d'austérité sociale, de déclin économique et de

course au profit financier poursuivie par le Gouvernement. Mais votre budget esi, si je peux dire, « soluble » dans cette politique. Il fond avec les suppressions d'activités et d'emplois et, bien loin de freiner le mouvement, il ne vise qu'à l'accélérer, au point que l'on peut se demander si vous n'ambitionnez pas de « mériter », une fois quitté le gouvernement, non pas seulement le titre d'ancien ministre, mais celui d'ex-ministre de l'ex-industrie française.

En disant cela, je ne cherche aucun effet de tribune - ce serait au demeurant assez difficile aujourd'hui (*Sourires*) -, mais je m'en tiens à la stricte et triste réalité des faits.

Pour tenter de justifier la régression de 12,5 p. 100 des crédits du budget de l'industrie, un seul argument est avancé, que je viens d'entendre encore : les allègements fiscaux, qui s'apparentent à une aide automatique, vont remplacer, et bien au-delà, dites-vous, les aides directes accordées par l'Etat. Ce serait là le triomphe du libéralisme sur l'étatisme, de l'efficacité sur la gabegie.

J'observerai d'abord, me référant à l'actualité récente, que l'Etat n'a pas hésité à user de toute son autorité pour que 25 milliards soient dépensés en une seule journée pour tenter de « sauver les meubles » des spéculateurs boursiers. Le libéralisme n'est que le faux-nez d'un interventionnisme sélectif au service des maîtres de la finance.

J'ajouterai, surtout, qu'il est déjà possible de mesurer l'efficacité réelle de cette orientation, puisqu'elle est développée depuis des années et accélérée depuis un an et demi.

Certes, il ne s'agit pas de condamner tel ou tel allègement d'impôt ou simplification fiscale, notamment en direction des P.M.I. et des P.M.E., dès lors qu'ils sont liés à des mesures de développement de l'activité et de l'emploi. Mais, avec ce qui nous est proposé, ce n'est pas du tout de cela qu'il s'agit.

Les dizaines de milliards d'allègements fiscaux vont grossir les marges de profit et les trésors de guerre des sociétés. Bien loin d'aller ensuite à la modernisation et au développement de notre industrie, cet argent va gonfler la sphère des activités purement financières, spéculatives. Ainsi nous assistons à ce spectacle désastreux d'une croissance financière géométrique qu'accompagne la stagnation de la croissance économique et le déclin de notre potentiel et de nos positions industrielles.

En effet, tous les bavardages sur le supposé redressement de notre économie, sur la prétendue recherche de la compétitivité, ne peuvent masquer la réalité et la gravité de la régression. Cette réalité tient en peu de mots : croissance très faible et dont tous les prévisionnistes s'accordent à dire qu'elle risque de reculer encore ; investissement productif qui n'atteindra pas encore en volume son niveau de 1980 et, surtout, investissement visant à gagner plus en produisant moins, au lieu de développer les productions avec l'emploi, la formation, la recherche ; poursuite de la chute des effectifs industriels.

Tout cela conduit au véritable effondrement de notre solde industriel extérieur, surtout civil, à la perte de parts de marché aussi bien, d'ailleurs, en France que sur le plan international. La fuite des capitaux vers les Etats-Unis qui, soit dit en passant, ramène à leur juste portée tous les discours sur l'Europe de 1992 et toutes les tentatives de se disculper de la crise boursière en accusant exclusivement Wall-street, entraîne une lourde perte de substance pour l'économie française tandis que dans le même temps, la vente par appartements et par immeubles de nos entreprises à des investisseurs étrangers leur donne des bases d'attaque pour écouler leurs productions en France et dans la Communauté européenne.

L'éditorialiste du journal *Les Echos*, que l'on ne saurait soupçonner de tiédeur droitière, a confirmé tout cela en écrivant : « ... bien fou aujourd'hui celui qui... emprunte pour risquer cet argent dans des investissements productifs quand un habile trésorier peut en quelques heures faire fructifier brillamment des liquidités, ou s'épuise dans un vaste programme de développement quand d'autres... se contentent d'acheter des entreprises existantes, quitte ensuite à les démanteler, obligeant la communauté industrielle à de coûteuses manœuvres de défense. »

L'habileté a des limites. Il ne faut pas chercher ailleurs que dans l'extension de ce cancer financier installé sur le corps de notre économie la raison de fond de la bourrasque boursière dont il est illusoire de croire qu'elle est terminée. Spéculer au lieu de produire est malsain ; c'est, de plus, criminel à l'égard des véritables intérêts et de l'avenir de la France. Or

le flot des cadeaux fiscaux aux spéculateurs collectifs et individuels, auquel votre budget concourt, ne va que nourrir le mal.

Les autres dispositions de ce budget participent de la même entreprise.

Je pense à la poursuite du désengagement de l'Etat actionnaire à l'égard des entreprises nationales, et encore ce désengagement se trouve-t-il masqué par l'affectation à ce poste d'une partie des recettes sans lendemain de la privatisation. L'argent ainsi dépensé va servir, pour une large part, à l'organisation de nouveaux abandons, par exemple dans les charbonnages ou la construction navale.

S'agissant de Renault, c'est à une véritable destruction de ce qui a fait l'originalité et la valeur économique, technologique et sociale de cette entreprise que l'on assiste. L'agression contre les militants de la C.G.T. et du parti communiste entre dans ce cadre. Le jour même où six d'entre eux sont traînés devant un tribunal, je veux, au nom du groupe communiste, leur témoigner notre totale solidarité.

Je pense aussi à la réduction de nombreuses aides que comporte ce budget, par exemple en matière de recherche ou d'énergie, que ce soit pour les activités du C.E.A. ou pour l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie qui n'est plus que l'ombre d'elle-même, même s'il est vrai que, par ailleurs, l'effort est poursuivi pour les activités spatiales.

Les crédits de fonctionnement des services sont également réduits, ce qui aggravera les conditions de travail des personnels.

Ces choix négatifs, le Gouvernement et la majorité de droite tentent régulièrement, - je viens encore de l'entendre dire par M. Borotra - de leur donner un fondement en dénonçant l'héritage des gouvernements précédents.

L'argument pourrait avoir un certain sens si la politique actuelle ne consistait pas à reprendre la politique inaugurée en 1982-1983 et à l'aggraver dans ce qu'elle a eu de négatif. Comme c'est précisément ce que vous faites, votre dénonciation relève du jeu politicien et de rien d'autre.

En vérité, la politique d'austérité, de casse industrielle et d'abandon national sacrifie délibérément des pans entiers de notre potentiel pour les besoins de la rentabilité financière et prépare une France affaiblie, déséquilibrée, dépendante. C'est d'une autre politique que le pays a besoin, que d'une politique qui mobilise les ressources en faveur d'une croissance nouvelle, prenant appui sur la création d'emplois utiles, la justice sociale, l'effort de formation et de recherche, la coopération entre les entreprises françaises et la construction de nouvelles coopérations internationales mutuellement avantageuses. C'est une véritable volonté industrielle qui est nécessaire. Elle fait aujourd'hui défaut.

Nous formulons des propositions concrètes en ce sens. Nous y reviendrons, en particulier dans les mois qui viennent, dans le débat politique sérieux que nous voulons conduire avec le pays.

Notre « non » résolu à ce budget est donc en même temps un « oui » à l'avenir de la France. Croyez que nous ne négligerons rien pour que ce pays et ce peuple retrouvent la volonté et la capacité d'aller de l'avant et de tenir leur place dans le monde. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Rappel au règlement

M. Louis Mexandeau. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Louis Mexandeau, pour un rappel au règlement.

M. Louis Mexandeau. Monsieur le président, nous sommes engagés dans un débat budgétaire important qui porte sur l'industrie de notre pays et sur son avenir. Je sais bien que nous sommes lundi matin, mais je suis tout de même désolé de constater que, sur les bancs de la majorité, il n'y a que deux députés du R.P.R. et aucun de l'U.D.F., mis à part le rapporteur.

M. Gilbert Gantier. C'est totalement inexact ! Comment pouvez-vous dire cela ?

M. Louis Mexandeau. Je me demande donc si ce débat peut continuer dans de telles conditions !

M. Jean-Pierre Delalande. Mexandeau est lepéniste ?

M. le président. Monsieur Mexandeau, ce débat continuera certainement. Les conditions pourraient être meilleures et j'ai l'intention de faire des propositions en ce sens car il y a, effectivement, des mesures à prendre, mais peut-être pas celles que vous envisagez. Il est vrai en tout cas qu'il est très difficile de siéger un lundi matin.

M. Pierre Welsenhorn, rapporteur pour avis. A qui le dites-vous !

M. le président. Les contraintes de la discussion budgétaire sont telles que nous sommes tenus d'organiser des séances le lundi, mais ce n'est pas du tout réglementaire ni habituel.

L'examen du budget pourrait prendre une autre forme, être plus consistant, plus cohérent, peut-être, avec des discours un peu moins longs.

J'attends de vous, comme des autres orateurs, une certaine concision dans l'expression. J'observe d'ailleurs que tous les orateurs lisent des discours, ce qui est contraire à l'article 54 de notre règlement. Si tous les orateurs devaient improviser, nous y gagnerions en temps et, sans doute, en efficacité.

Alors, monsieur Mexandeau, nous reviendrons sur ce problème, mais pour l'instant la séance se poursuit.

M. Jean-Pierre Delalande. Très bien !

Reprise de la discussion

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Philippe Bassinet. On va parler du pétrole !

M. Gilbert Gantier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la discussion du budget du ministère de l'industrie constitue, pour les libéraux que nous sommes, un point particulièrement important et symbolique de l'examen du projet de loi de finances pour 1988.

M. Charles Fiterman. C'est vrai !

M. Gilbert Gantier. Vous êtes en effet, monsieur le ministre, l'un de ceux, qui, au sein du Gouvernement, ouvrent le plus continûment et le plus ouvertement à la réduction de la part qui vous revient du gâteau budgétaire parce que vous estimez, à juste titre selon moi, qu'il n'appartient pas à l'Etat de se substituer à l'initiative privée dans le domaine industriel. Il s'agit là d'un retournement particulièrement spectaculaire de la dangereuse politique volontariste suivie de 1981 à 1985 par le gouvernement socialiste.

M. Michel Lambert. C'est reparti !

M. Guy Melandain. Il a dit cela, il est tranquille !

M. Gilbert Gantier. Rappelons seulement que le budget du ministère de l'industrie, qui n'atteignait pas 15 milliards en 1980, sous le gouvernement de M. Barre, avait connu, à partir de 1981, une ascension vertigineuse pour dépasser allégrement 33 milliards sous le gouvernement de M. Fabius.

M. Pierre Joxe. Vous êtes encore dans l'opposition ?

M. Gilbert Gantier. Vous vous êtes attaché, depuis votre arrivée rue de Grenelle, monsieur le ministre, à revenir à des ambitions plus saines et par conséquent à des chiffres plus limités, et votre budget pour 1988 n'atteint plus tout à fait 26 milliards. C'est encore trop assurément, mais n'oublions pas qu'il vous revient d'assurer un repli en bon ordre dans les domaines du charbon, de l'acier, de la construction navale, de la machine-outil, de la filière électronique, du papier, j'en passe, tous plans d'expansion aussi ambitieux qu'illusoire de vos prédécesseurs socialistes.

Il vous revient également d'assumer la responsabilité d'une partie essentielle de l'avenir français...

M. Louis Mexandeau. L'avenir de la France n'a pas l'air d'intéresser beaucoup vos amis : ils ne sont pas là !

M. le président. Monsieur Mexandeau, taisez-vous !

M. Gilbert Gantier. Monsieur le président, M. Mexandeau est insupportable ; il est atteint d'une frénésie d'interruption !

M. Pierre Joxe. Il n'y a plus de majorité, monsieur le président !

M. le président. Monsieur Joxe, je crois que votre présence ici...

M. Pierre Joxe. Je m'en vais !

M. le président. ... loin de créer le trouble, devrait, puisque vous êtes président de groupe, susciter un certain calme.

M. Pierre Joxa. Je m'en vais pour aider la majorité !

M. le président. Quant à vous, monsieur Mexandeu, calmez-vous, écoutez M. Gantier ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gilbert Gantier. Merci, monsieur le président. Je tiens à préciser que si, à titre exceptionnel, M. Mexandeu avait quelque chose d'intelligent à dire, je serais tout à fait disposé à le laisser m'interrompre. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Edith Cresson. Ça, c'est grossier !

M. Jean Uehler. C'est une insulte !

Mme Odile Sicard. C'est minable !

M. Louis Mexandeu. Pauvre M. Gantier !

M. le président. Monsieur Gantier, M. Mexandeu est inscrit dans la discussion et j'espère que nous l'écouterons avec profit et dans le silence tout à l'heure.

Veuillez poursuivre votre propos.

M. Gilbert Gantier. Je disais donc qu'il vous revient, monsieur le ministre, d'assumer la responsabilité essentielle de l'avenir français face à la dure contrainte d'obtenir par notre seul travail l'équilibre de nos échanges internationaux dans des conditions qui ne soient pas dégradantes pour le niveau de vie des Français, c'est-à-dire avec des termes d'échanges qui ne défavorisent pas les travailleurs français par rapport à ceux de nos concurrents étrangers.

C'est dans cet esprit que j'ai choisi d'évoquer plus particulièrement aujourd'hui un secteur industriel qui requiert toute notre vigilance : je veux dire l'automobile.

Ce secteur intéresse sans aucun doute le Parlement puisque une centaine de députés siègeant sur tous les bancs de notre assemblée ont constitué un groupe d'étude de l'automobile dont la présidence m'a été confiée par notre bureau. L'automobile est en effet l'une des mamelles traditionnelles de notre balance des paiements, conjointement avec des secteurs aussi divers que l'agro-alimentaire, le tourisme, les ventes d'armes ou les grands travaux.

M. Louis Mexandeu. C'est l'Artémis d'Ephèse !

M. Gilbert Gantier. Mais le solde positif de l'agroalimentaire s'est singulièrement réduit en 1986 et il repose d'ailleurs entièrement sur un financement artificiel par les fonds communautaires dont la charge revient finalement, en large partie, à notre économie elle-même.

Le solde positif touristique s'est aussi réduit pour les raisons que l'on sait, tout comme celui des ventes d'armes et des grands travaux car, dans ces deux derniers secteurs, la concurrence internationale est vive et nos clients traditionnels n'ont hélas ! plus beaucoup d'argent.

Reste donc l'automobile, qui a dégagé en 1986 un excédent commercial d'environ 26 milliards de francs, comparable à celui de l'agro-alimentaire mais obtenu dans des conditions économiques beaucoup plus saines.

Avec un niveau d'exportation de 100 milliards de francs en 1986, l'automobile, constructeurs et équipementiers - il s'agit de ne pas oublier ces derniers - est incontestablement le premier secteur français d'exportation. Mais à peine a-t-on chanté ce petit cocorico qu'il convient de le tempérer quelque peu par l'examen plus attentif des chiffres.

En vérité, et c'est pourquoi le secteur automobile doit retenir toute notre attention, nous assistons dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres à un recul angoissant de la compétitivité de l'industrie française. En 1981, la pénétration de l'automobile étrangère en France n'excédait pas un cinquième du marché. En 1986, elle dépassait largement le tiers.

En 1981, l'automobile française couvrait à elle seule 30 p. 100 des besoins du marché européen. En 1986, elle n'en représentait plus que 22 p. 100. Les chiffres encore positifs de notre commerce extérieur dans le secteur automobile dissimulent donc une perte de compétitivité réelle et inquiétante, car l'automobile, je le rappelle rapidement, c'est 12 p. 100 de nos effectifs industriels, c'est 13 p. 100 de nos investissements, 11 p. 100 de notre effort de recherche-développement.

N'oublions pas que, si nous sommes déjà en marché unique avec les principaux pays constructeurs d'Europe, notamment avec l'Allemagne et avec l'Italie, nous devons à présent affronter la concurrence nouvelle de l'Espagne, pays à bas salaires, peut-être demain celle du Japon, dont les exportations sont encore chez nous très fermement contingentes, voire, après-demain, celle des pays de l'Est ou même de nouveaux constructeurs, telle la Corée du Sud, déjà en train de se tailler sa place sous le soleil des Etats-Unis.

Gardons-nous donc de tout sentiment d'euphorie dans le secteur de l'automobile car, là comme ailleurs, nous devons payer le prix des erreurs du passé, du passé lointain, comme du passé moins lointain.

C'est en France qu'est née l'automobile et notre pays a longtemps été celui de marques aussi prestigieuses que Bugatti, Hispano-Suiza, Hotchkiss, Delahaye, Talbot, Voisin, Salmons, etc.

M. Philippe Besoinet. Vous êtes bien désuet !

M. Gilbert Gantier. Tout ce capital moral et professionnel s'est trouvé anéanti au lendemain de la guerre pour des raisons qui tiennent, certes, à de mauvais choix industriels, mais surtout à une politique fiscale et industrielle que je n'hésiterai pas à qualifier de délirante.

C'est pourquoi aujourd'hui les marques mondiales de prestige s'appellent Rolls-Royce, Mercedes, B.M.W., Ferrari, Volvo ; et nous sommes stupidement cantonnés dans des voitures de basse et de moyenne gamme, celles où le constructeur gagne le moins d'argent, parce que la concurrence y est féroce et qu'ainsi le prix de vente au kilo est le plus faible.

Si nos deux constructeurs nationaux ont entrepris depuis 1985 un sérieux redressement grâce au regretté Georges Besse et à M. Jacques Calvet, il n'en reste pas moins que P.S.A. avait accumulé auparavant 7 milliards de francs de déficit et la régie Renault, la somme extravagante de près de 30 milliards de francs de pertes. De telles erreurs se paient, notamment par l'aide exceptionnelle qu'il faut bien que le Gouvernement apporte à Renault pour la sortir du trou.

A ce sujet, monsieur le ministre, j'ai cru comprendre que les 12 milliards de francs de dettes que vous entendez éponger avaient été consentis à partir de 1983, en dehors de tout contrôle budgétaire, par une filiale du Crédit national, la caisse française de développement industriel. Est-ce exact et qu'en est-il au juste de cette étrange et clandestine filiale du Crédit national ?

En conclusion, je vous ferai observer que, quelle que soit l'aide que vous apporterez à la rigoureuse gestion de M. Lévy chez Renault, quels que soient les efforts, tout à fait remarquables d'ailleurs, qu'a menés à bien M. Calvet pour redresser P.S.A., nos entreprises automobiles restent financièrement fragiles face à leurs principaux concurrents, Fiat, Volkswagen et Ford essentiellement. Pour que notre industrie automobile survive, pour qu'elle se développe, pour qu'elle compte au nombre des survivants à la fin de ce siècle, deux impératifs absolus s'imposent à elle : poursuivre sans relâche un effort de productivité gigantesque et aussi, c'est tout à fait essentiel, améliorer de façon drastique la qualité de la production. Il y a, dans ces domaines, encore fort à faire.

Productivité, qualité de la production : travailleurs et responsables du secteur automobile français, labourez sans relâche ces deux champs, un trésor est caché dedans ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

M. Louis Mexandeu. Ça commence par des mamelles et ça finit par un trésor !

M. le président. La parole est Mme Edith Cresson.

Mme Edith Cresson. Monsieur le président, M. Madelin, en nous présentant le budget de son ministère, au nom du Gouvernement, a classé les dépenses propres à l'industrie en trois catégories, en plus du spatial : les dépenses pour préparer l'avenir, les dépenses pour assurer la reconversion et les dépenses pour les tâches dites « régaliennes ».

Je suis choquée que les seules dépenses qui aient augmenté soient précisément les dépenses régaliennes, réputées inutiles par le libéralisme. Je me demande même si nous n'aurions pas été, suivant les critères du libéralisme prôné par M. Madelin, plus libéraux que lui. Nous avions, en effet, fait croître les dépenses non régaliennes destinées à améliorer la productivité, la solidité, la valeur ajoutée de l'outil industriel français.

Prenons quelques chiffres du budget.

Les crédits du poste « préparer l'avenir » baissent de 5,4 p. 100 par rapport à 1987 et de 12,4 p. 100 par rapport à 1986. Si l'on entre dans le détail, on constate que les crédits pour l'innovation, ANVAR et fonds industriel de modernisation, ont diminué de 34 p. 100 en deux ans, et ceux consacrés au développement des petites et moyennes industries de 30 p. 100. Pour la technologie de l'informatique - Institut national de recherche en informatique et automatique, agence pour le développement de l'informatique, centre d'études des systèmes et technologies avancées, filière électronique hors dotation en capital - la baisse est de 21 p. 100.

C'est comme cela qu'on prépare l'avenir !

Quant aux crédits de l'action « assurer la reconversion », ils diminuent de 17,2 p. 100.

Je ne m'attarderai pas à éplucher le budget de M. Madelin point par point, parce qu'il ne resterait pas grand-chose de positif après un tel exercice auquel se sont déjà livrés avec tristesse nos industriels, que je rencontre souvent.

En effet, en dehors des chefs d'entreprise inféodés au Gouvernement, « les amis », comme on dit, ...

M. Pierre Descaves. Il y en a ?

Mme Edith Cresson. ... en dehors de ces amis bien placés, les entrepreneurs industriels - de ce pays, d'Europe et d'ailleurs - surtout ceux des technologies avancées dont dépend notre futur, se sont fait leur propre opinion sur ce que sont devenus, en moins de deux ans, le ministère français de l'industrie et ses programmes. Et je vous garantis qu'en privé, ils parlent !

Ces industriels savent bien que votre directeur général de l'industrie, après dix-huit mois d'observation, d'attente, d'immobilisme, a préféré partir. Son successeur prévoit un séminaire le 12 décembre avec les principaux fonctionnaires du ministère, pour « définir les missions horizontales et verticales pour la direction générale de l'industrie ». Il serait vraiment temps, après deux ans, et à trois mois d'une échéance importante !

Qu'on ne nous réponde pas que le but est de supprimer le ministère de l'industrie qui ne sert à rien, que les Etats-Unis n'en ont pas et s'en portent fort bien. D'une part, les Etats-Unis ne se portent pas tellement bien et, d'autre part, ils ont un fort ministère de l'énergie, un très fort ministère du commerce qui couvrent largement toutes les fonctions de nos ministères de l'industrie, du commerce et même une part du ministère des finances, sans parler de leur interférence sur les secteurs industriels de pointe.

La R.F.A. a, elle aussi, une structure différente. C'est au sein d'autres ministères, en particulier de ceux de l'économie et de la technologie, que l'on retrouve une puissance plus forte que celle, perdue, du ministère français de l'industrie.

Ce n'est effectivement pas à travers la non-politique industrielle de ce Gouvernement, qui veut copier à l'échelle française le modèle économique reaganien - et l'échelle française confère d'ailleurs un caractère aggravant à la copie - que la France pourra affronter en 1992, dans une position de leader, les nouvelles frontières communautaires de l'Europe.

Les résultats du modèle reaganien éclaboussent suffisamment l'Europe pour que tout le monde en perçoive les aspects extrêmement pervers et nocifs.

M. Madelin a eu raison d'organiser, porte Maillot, un « show » en faveur de la compétitivité pour 1992. Je reconnais volontiers la qualité et l'importance au plan médiatique de cette dépense régalienne. Elle n'a d'ailleurs pas été complètement inutile dans la mesure où elle a repris la sensibilisation que nous avions prônée sur l'Europe et où elle a permis de mettre en exergue - ce fut notamment fait par les intervenants étrangers - la primauté pour la compétitivité européenne des technologies avancées, des projets tels que Esprit, Race et ceux développés au sein d'Eurêka et de l'Agence spatiale européenne. Eurêka fut d'ailleurs la vedette de la journée, Eurêka, dont chacun sait, même au Japon, que sa création est due à une initiative du Président de la République mise en application par le précédent gouvernement.

Mais revenons aux réalités industrielles de la France d'aujourd'hui. La France ne sera pas compétitive au sein des nouvelles frontières communautaires de l'Europe de 1992 sans une stratégie industrielle et commerciale à long terme. Il n'y aura ni compétitivité ni renversement du cycle chômage-

appauvrissement de la nation s'il n'y a pas accroissement de la valeur ajoutée de la production industrielle française et européenne. De plus, sans valeur ajoutée sur notre sol, notre recherche ne pourra être qu'à fonds perdus, sans objectif de production.

Notre première richesse économique instantanée, c'est notre marché. Celui de notre Europe occidentale est le deuxième du monde et sera probablement le premier au début du siècle prochain.

Aujourd'hui seule la valeur ajoutée de sa production industrielle enrichit une nation et l'entraîne naturellement à exporter à travers une stratégie commerciale indissociable de sa stratégie industrielle. C'est ce que démontrent le Japon et, plus près de nous, la République fédérale d'Allemagne. Qu'on ne nous dise pas que la R.F.A. bénéficie d'un coût inférieur de main-d'œuvre car le coût de la main-d'œuvre chargée - c'est-à-dire toutes charges comprises - est inférieur de 15 p. 100 en France à celui de l'Allemagne. Or qu'entend-on ? Que voit-on ? Une France, hantée par le faux prétexte du coût de la main-d'œuvre, exporter non pas ses produits mais ses propres usines de production loin de ses bases, loin de son marché naturel, loin de ses laboratoires de recherche, dans des lieux où elle n'a aucune chance de conquérir un vrai marché stable. C'est ce qu'on appelle la « délocalisation ». On copie une nouvelle fois l'Amérique au moment même où elle est en train de s'interroger sur le bien-fondé de cette politique. Il ne faut pas s'étonner qu'une telle méthode amène une baisse de l'investissement industriel en France, et cela malgré vos déclarations.

Je vous rappellerai les comptes de la nation. L'investissement industriel a évolué plus favorablement de 1982 à 1985 que de 1977 à 1981 - plus 6,7 p. 100 contre moins 0,6 p. 100. Par ailleurs, l'investissement industriel a'est mieux comporté en France qu'en R.F.A. ou au Royaume-Uni de 1981 à 1985. Malheureusement, il n'en sera pas de même à l'avenir. Selon l'I.N.S.E.E., l'investissement industriel augmentera en 1986 et 1987 quatre fois moins vite qu'au cours des deux années précédentes.

Qu'avez-vous fait, de 1981 à 1985, dirent nos opposants systématiques ? Nous avons fait ce que la plupart des industriels de ce pays, d'Europe et hors d'Europe reconnaissent que nous devrions faire. D'abord, tout le monde reconnaît que ce n'était pas en cinq ans, à partir d'une équation industrielle et commerciale dont la dérivée, en 1981, était depuis des années nettement plus négative que personne ne l'imaginait ou ne le disait, dans tous les secteurs concurrentiels, qu'il était possible de retourner totalement positivement la tendance.

Tous les industriels de bonne foi reconnaissent aussi que ces cinq ans ont apporté aux responsables et à toute la nation une connaissance réelle des problèmes et de leur ampleur...

M. Louis Mexandeu. Très bien !

Mme Edith Cresson. ... dont beaucoup avaient été sous-estimés ou occultés. Ils étaient même sous-estimés par nos amis et par une partie de la gauche. Expérience permettant de saisir ce que l'Etat peut et doit faire en matière industrielle à un moment donné, les nationalisations ont sauvé des industries du secteur concurrentiel en difficulté. Bull, Thomson, Pechiney, Rhône-Poulenc, toutes ces entreprises perdaient de l'argent en 1982, toutes en gagnaient en 1985.

M. Louis Mexandeu. Très juste ! Il faut le rappeler !

Mme Edith Cresson. C'était là le but. Ces nationalisations ont été limitées. Un assouplissement, prévu, aurait permis, après rétablissement de leur situation, de leur stratégie sur les plans industriel, commercial et financier, d'accroître progressivement leurs capitaux propres par des investisseurs privés alors assurés que leurs apports amélioreraient la bonne tenue déjà démontrée de l'entreprise en accroissant sa puissance. Ces investissements privés auraient été productifs et sûrs.

Tous les industriels de ce pays savent que je considérais qu'il ne fallait pas entrer dans les nationalisations, mêmes si elles étaient liées à une part faible de notre industrie, comme on entre en religion. Il s'agissait de rétablir la solidité d'entreprises trop vulnérables, trop sous-capitalisées. Aujourd'hui, je suis d'autant plus à mon aise pour dire au Gouvernement,

dans l'intérêt de la France : halte aux privatisations, à la manière contestable dont elles sont faites, à leur rythme. Elles n'apportent rien à nos entreprises, rien à la France, rien aux Français. Je dis solennellement, dans l'intérêt des Français et de la France : pour les privatisations, maintenant, on se calme !

Ce que nous avons fait, c'est aussi une indiscutée revalorisation de la recherche fondée essentiellement sur la mise en place de projets mobilisateurs. Nous avons eu des difficultés à mettre en place cette recherche au travers de projets ; nous avons eu plus de mal que nous l'avions pensé, et cela en raison de la pesanteur des structures, des habitudes, du fait aussi peut-être du manque d'hommes qui comprenaient bien la méthode à mettre en place pour assurer le succès des projets. Mais ce que nous avons fait, une augmentation de la création d'ingénieurs ainsi que le recyclage de certains dans les technologies avancées, nous l'avons fait avec la pleine coopération des syndicats professionnels.

Une amélioration des rapports à l'intérieur de l'entreprise, sous une forme différente du modèle allemand, a permis au dialogue de s'établir, de se poursuivre et devait lui permettre de s'épanouir. Nous avons créé un climat plus favorable aux entreprises qu'il ne l'avait jamais été auparavant et dont le Gouvernement actuel a hérité.

Nous avons aussi mis en place une stratégie industrielle et commerciale dont les résultats commençaient à se faire sentir par l'accroissement spectaculaire du solde industriel de notre pays.

Aujourd'hui, pour la première fois depuis 1945, ce solde industriel pour les neuf premiers mois de 1987 est négatif. C'est un événement historique !

M. Louis Mexandeau. Il faut le savoir ! C'est le fruit de la politique du Gouvernement !

Mme Edith Cresson. C'est un événement désastreux pour l'avenir de notre pays. Le solde industriel de la France, monsieur le ministre - et c'est le résultat de votre politique - est aujourd'hui négatif de 10 milliards de francs pour les neuf premiers mois de l'année 1987. Comparez avec plusieurs années : en 1980, plus 30 milliards de francs ; en 1982, plus 32 milliards de francs ; en 1985, plus 85 milliards, après une pointe à plus 100 milliards de francs en 1984. Aujourd'hui, en 1987 : moins 10 milliards de francs !

M. Pierre Weisenhorn, rapporteur pour avis. Oui, mais il y a eu l'héritage socialiste !

Mme Edith Cresson. Ne me parlez pas de l'héritage socialiste ! Partis de 30 milliards de francs nous sommes parvenus à 100 milliards de francs ! Voilà ce dont vous avez hérité ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Et vous avez hérité, en plus, de la diminution du cours du dollar et du prix du pétrole qui a donné 80 milliards à 90 milliards de francs, que vous avez gaspillés ! Voilà le résultat de votre politique. (Applaudissements sur les mêmes bancs.) Antisociaux, vous êtes également antiproductifs !

M. Guy Molandain. Ils ne sont même pas venus pour entendre ça !

Mme Edith Cresson. Et l'intérêt du pays ne semble pas être votre préoccupation essentielle.

Cette stratégie industrielle et commerciale s'amorçait d'une manière cohérente avec notre stratégie de recherche. Une stratégie à long terme, c'est ce dont nous avons besoin, et c'est ce que mettent en place nos concurrents. Le long terme est le maître mot de l'action que nous avions entreprise en matière industrielle, ce maître mot de l'action que nous souhaitons à la France pour qu'une stratégie industrielle et commerciale lui permette, à travers un accroissement constant de sa valeur ajoutée, de se positionner en leader dans et hors des nouvelles frontières de l'Europe communautaire de 1992. Le rôle de l'Etat - car l'Etat a un rôle à jouer dans la politique industrielle (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste) - c'est de favoriser le long terme. Et c'est ce que vos théories libérales vous ont amené à oublier ! C'est de cette stratégie dont ont besoin les Français et la France ; c'est cette stratégie que nous mènerons à nouveau.

Vous avez démissionné de vos responsabilités vis-à-vis du pays ; c'est la raison pour laquelle, bien sûr, nous ne voterons pas ce budget. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Rappel au règlement

M. Philippe Bassinet. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Philippe Bassinet, pour un rappel au règlement.

M. Philippe Bassinet. Monsieur le président, nous ne pouvons pas continuer à débattre dans un hémicycle où il n'y a pas de représentant de la majorité.

M. Franck Borotra. Comment, il n'y a pas de représentant de la majorité ?

M. Philippe Bassinet. Par conséquent, conformément à l'article 58 du règlement, je vous demande une suspension de séance de dix minutes pour réunir mon groupe.

M. Louis Mexandeau. Cela permettra peut-être aux représentants de la majorité d'arriver !

M. Franck Borotra. Il y en a déjà !

M. le président. Monsieur Bassinet, à deux reprises, M. Mexandeau et vous-même venez d'interrompre le déroulement normal de la séance, ce qui a pour but de faire perdre un peu plus de temps. Vous savez très bien - car je pense qu'avec votre groupe, dont le président, M. Joxe, était présent tout à l'heure, vous êtes des députés responsables - vous savez très bien, dis-je, que nous devons discuter et voter ce budget dans les délais prescrits.

M. Philippe Bassinet. Nous sommes responsables, puisque nous sommes ici !

M. Louis Mexandeau. Mais on ne peut pas discuter devant des bancs vides !

M. le président. Je crois que rien, ce matin, ne vient s'opposer à une discussion sereine, et le fait que vous soyez un peu plus représentés que les autres groupes ne vous permet pas de prétendre qu'il y a là un incident quelconque. La séance continuera donc dans les mêmes conditions, et je refuse de suspendre la séance.

M. Philippe Bassinet. Monsieur le président, vous n'avez pas le droit de refuser une suspension de séance demandée au nom d'un groupe.

M. le président. Je vous refuse la suspension de séance car vous abusez de cette procédure.

M. Philippe Bassinet. Et vous, vous vous livrez à un abus de pouvoir ! Vous êtes un mauvais président !

M. le président. Vous soumettez ce différend au Bureau de l'Assemblée si vous le souhaitez ! Pour l'instant, je n'admets pas qu'on entrave la discussion budgétaire de cette façon.

M. Philippe Bassinet. C'est vous qui entravez le fonctionnement de l'Assemblée !

M. le président. Croyez-moi, je préside cette séance dans des conditions difficiles pour moi ; j'ai fait un effort pour être présent à neuf heures et demie... (Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Louis Mexandeau. Heureusement !

M. le président. Parfaitement ! Et ne riez pas, monsieur Bassinet !

M. Philippe Bassinet. Si, je ris parce que vous êtes risible !

Mme Edith Cresson. C'est honteux ! Grottesque ! Comment font ceux qui doivent aller pointer à six heures et demie ?

M. Philippe Bassinet. Je ris parce qu'il n'y a pas d'autre attitude possible !

M. le président. Croyez-vous, monsieur Bassinet, que soit risible le fait d'être malade et de tenir à présider tout de même une séance, parce qu'il est impossible de se faire remplacer ? Vous êtes ridicule, monsieur Bassinet !

M. Philippe Bassinet. Monsieur le président, je vous souhaite une meilleure santé...

M. le président. Cela suffit, monsieur Bassinet.

M. Philippe Bassinet. ... mais cela ne vous empêche pas de vous conformer à l'article 58 du règlement.

M. le président. La séance continue.

Reprise de la discussion

M. le président. La parole est à M. Martin Malvy.

M. Martin Malvy. Monsieur le ministre, mes chers collègues, vous me permettez de commencer cette intervention par une citation : « Le desserrement de la contrainte extérieure implique aussi une bonne maîtrise de nos importations. La conjoncture exceptionnellement favorable du marché pétrolier ne doit pas endormir notre vigilance. La politique de réduction de la dépendance énergétique de la France vis-à-vis de l'extérieur, qui a été la grande réussite des années passées, ne doit pas être abandonnée. »

Cette citation est puisée dans le discours d'investiture de M. Jacques Chirac. C'était au mois d'avril 1986. Le Premier ministre n'avait pas dû lire les propos de M. Mentré ou des conseillers du ministre de l'industrie.

Programme électoral, programme politique, il fallait reconsidérer, recentrer la politique de maîtrise de l'énergie, comme le rappelaient tout à l'heure le rapporteur, qui regrette le sort fait à cette politique et à l'Agence dans le projet de budget pour 1988.

M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme. On va en parler !

M. Martin Malvy. Depuis le mois de mars 1986, le recentrage de la politique de la maîtrise de l'énergie est à l'ordre du jour. Il ne se passe pas une semaine sans que le Gouvernement ne réponde à des questions écrites. Or, de recentrage, point ; de budget, moins, et demain, 27 octobre, un comité d'entreprise est convoqué pour décider de la suppression de 30 p. 100 des emplois de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie.

Mes chers collègues, contrairement à ce que croit le pays, l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, ce ne sont pas 100 000 à 150 000 personnes ; ce sont 500 salariés, 22 délégations régionales, dix-neuf contrats de plan ; c'est, demain, la mutilation de l'Agence et la mutilation d'une politique dont vous me permettez de rappeler qu'elle a fait très souvent l'objet d'un large consensus. Notre collègue Guy Malandain, il y a quelques jours, en commission, citait certains présidents de conseil régional : le président de la région Poitou-Charente qui remarquait, il y a quelques semaines qu'au cours des débats d'orientation pour le 9^e Plan, le conseil régional a décidé de retenir cette politique exemplaire comme un axe prioritaire, et le président de la région Picardie, qui publie dans la presse des déclarations sur une volonté au service de la région, l'entente entre l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie et son conseil régional.

Pourquoi ce dossier prend-il dans cet hémicycle, aujourd'hui, une telle importance ? Parce que la politique de maîtrise de l'énergie est, à l'évidence, l'une des composantes majeures de notre politique énergétique.

Accroître l'indépendance nationale en la matière, c'est développer des énergies nationales. Cela a été fait. La collectivité en a fait l'effort. C'est aussi réduire nos dépenses, ce qui a l'avantage, monsieur le ministre, d'accroître la compétitivité des entreprises, et, pour les personnes, le pouvoir d'achat.

Or, nous le savons tous, les décisions ne sont pas évidentes en la matière et, en 1980, lorsque le gouvernement de l'époque a supprimé l'aide de 400 francs par tonne économisée, on a vu baisser les investissements.

Les temps auraient-ils changé pour que nous changions de politique ?

A la lecture des conclusions du rapport de l'Observatoire de l'énergie d'avril, on se rend compte que telle n'est pas la vision qu'ont les services de votre ministère. A écouter la Communauté européenne, ses incitations à l'accroissement des économies d'énergie dans la Communauté, on n'a pas non plus le sentiment, monsieur le ministre, que les temps

ont changé. Et le Conseil économique et social partage ce point de vue puisque M. Renou écrivait récemment dans son avis : « D'une manière générale, on observera que les économies d'énergie dans le futur dépendent des investissements déjà faits qui sont définitivement acquis, des investissements à réaliser qui dépendront de la motivation à les réaliser et de la possibilité d'y affecter les moyens financiers suffisants et de la pérennité de comportements économes dans l'énergie, très liés à la poursuite d'un effort de sensibilisation et d'information des consommateurs. »

Aurait-on oublié les résultats ? Notre facture énergétique, mes chers collègues, est un facteur essentiel de notre indépendance économique. En effet, 90 p. 100 du pétrole que nous consommons est importé, 80 p. 100 du gaz, plus de 50 p. 100 du charbon. Au total, 55 p. 100 de l'énergie que nous consommons est importée.

Or les économies d'énergie, monsieur le ministre, vous l'avez vous-même reconnu, à plusieurs reprises, ont progressé pour se situer à 34 millions de T.E.P. par an, soit 20 p. 100 de la consommation totale en 1986, l'équivalent de 30 milliards de francs aux conditions 86, le tiers de notre facture.

A titre d'exemple, en 1986, pour 660 millions d'interventions, initiées par l'A.F.M.E., 6 milliards d'investissements seront réalisés dans les deux à trois années qui viennent. Ils engendreront une économie de 350 000 T.E.P. et 590 000 T.E.P. de substitution, c'est-à-dire, à échéance de trois ans, 450 millions de francs d'économies par an en hypothèse basse, dont 300 millions de devises. La collectivité nationale récupérera en deux ans l'effort qu'elle a fait. Ces résultats ne sont pas contestés.

Or le budget de maîtrise de l'énergie en France régresse. Il était en moyenne, en 1973, au lendemain du choc pétrolier - ce qui prouve que les conservateurs n'ont guère varié en ce domaine - de 960 millions de francs. Nous l'avons porté à 2 milliards de francs de 1982 à 1985, Fonds spécial des grands travaux compris et, hors Fonds spécial, à 800 millions de francs en 1984-1985. Ce budget est aujourd'hui divisé par deux, y compris dans le domaine de la recherche.

J'ai lu récemment des correspondances adressées par le président Calvet sur la recherche dans l'automobile. Il faut savoir que l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie appuie les efforts entrepris chez Peugeot-Citroën ou chez Renault. Il faut savoir qu'un litre d'essence en moins au 100 kilomètres correspond à une croissance du P.I.B. de 0,4 p. 100. Il faut savoir qu'en 1984, grâce aux efforts faits depuis des années, on a économisé en moyenne 0,6 litre au 100, soit l'équivalent de 0,2 à 0,3 point de croissance, et quand on sait que celle-ci a du mal à dépasser 1 p. 100, on mesure l'importance de la politique de maîtrise de l'énergie dans notre pays !

Quel aurait été - Mme Cresson vient de le rappeler - le résultat de notre balance commerciale en 1986 sans cet effort passé ?

Mes chers collègues, l'énergie est un secteur qui réagit avec lenteur pour ce qui est de l'action des pouvoirs publics. En revanche, il réagit vite lorsque ce sont les événements qui interviennent. Faites un retour en arrière : entre 1960 et 1987, que de revirements et que de prévisions déjouées ! Savez-vous qu'en 1972 certains des prévisionnistes estimaient la consommation mondiale d'énergie en 1990 à 60 p. 100 de plus qu'elle ne sera et qu'en 1980 certains autres prévisionnistes estimaient la consommation d'électricité à 25 p. 100 de plus qu'elle ne sera ? Que de déchirements d'ailleurs et de révisions lorsque nous avons dû réduire la cadence du programme nucléaire !

Alors en a-t-on fini avec la politique de maîtrise de l'énergie ? L'avis de M. Renou devant le Conseil économique et social, l'avis de l'Observatoire de l'énergie, les études menées par l'A.F.M.E. concordent : les gisements d'économies d'énergie représentent actuellement vingt-deux millions de tonnes équivalent-pétrole - onze dans le résidentiel tertiaire, cinq dans l'industriel, six dans les transports - de douze à quatorze millions de T.E.P., nous dit le Conseil économique et social, d'ici l'an 2000, soit une économie, si l'effort est fait par la collectivité, de cinq à quinze milliards de francs sur la facture énergétique, et de vingt à trente milliards de francs pour les consommateurs, ce qui correspond à un temps de retour des investissements de l'ordre de cinq ans.

« Mais, ajoute M. Renou, en ce qui concerne les comportements des consommateurs, il est à craindre que la question des économies d'énergie ne leur paraisse plus aujourd'hui

aussi prioritaire qu'il y a quelques années. Ces observations conduisent à penser qu'il est nécessaire de prévoir une action de sensibilisation et d'incitation soutenue. »

Et l'Observatoire de l'énergie, organisme du ministère, écrit dans son rapport d'avril 1987 : « Le risque est grand de voir les investissements régresser fortement à la fois dans le secteur de l'exploration de production et dans celui des économies de consommation, ce qui serait à terme porteur d'une dépendance accrue vis-à-vis de l'O.P.E.P. Les compagnies et les Etats devront savoir résister à la tentation de facilité. »

Monsieur le ministre, le libéralisme ne marche pas beaucoup dans le secteur de l'énergie.

Vous avez renoncé à supprimer la loi de 1928, comme vous l'aviez sérieusement envisagé à une certaine époque. Vous avez renoncé à abattre le monopole d'E.D.F., après avoir fait étudier par la Compagnie nationale du Rhône les moyens de mieux utiliser ses ouvrages. Vous avez renoncé à mettre à mal le monopole de Gaz de France en ce qui concerne les approvisionnements. Du moins n'en parle-t-on plus. De même, on ne voit plus déposer, comme il y a deux ans, des amendements visant à supprimer l'aide au charbon, qui est pourtant réduite.

Vous avez fait quelques entorses au libéralisme. Vous avez obligé, par exemple, E.D.F. à baisser ses prix plutôt qu'à diminuer son endettement : le discours libéral a ses limites.

Mais il est un point où le Gouvernement a respecté sa doctrine : il a supprimé l'aide à la modernisation des petites pompes à essence, qui représentait 40 millions de francs par an. Cette décision, qui a surpris l'ensemble de la profession, privera chaque année un millier de petits pompistes de la possibilité de moderniser leur station. En supprimant l'aide qui leur était apportée, le Gouvernement porte un mauvais coup à la maîtrise de l'énergie.

M. Louis Mexandeau. Et ce sont des emplois supprimés !

M. Michel Lambert. C'est aussi un mauvais coup porté à l'aménagement du territoire !

M. Martin Malvy. En réalité, je crains que l'A.F.M.E. ne soit visée pour ce qu'elle peut représenter. Mais laissons cela ! Je suis persuadé qu'il y a dans cet hémicycle un large consensus. *(Rires sur les bancs du groupe socialiste)...*

M. Louis Mexandeau. Certes ! Les députés de la majorité sont absents !

M. Martin Malvy. ... pour éviter que cette politique ne soit mise à mal. C'est du moins ce qu'on peut croire quand on entend les propos que tiennent les députés de la majorité eux-mêmes dans leurs départements. Ils se plaisent alors à souligner la qualité de cette politique et le caractère judicieux des interventions...

M. Louis Mexandeau. Et les incidences positives sur l'emploi !

M. Martin Malvy. ..., comme ils en sont satisfaits ! Combien ils regrettent que les effectifs des agences ne soient pas supérieurs !

M. Michel Lambert. Eh oui !

M. Martin Malvy. Combien de fois ai-je entendu tenir de tels propos, y compris par les parlementaires de l'actuelle majorité qui, je le pense, ne souhaitent pas tenir un double langage ! Nous voudrions au moins, monsieur le ministre, que la réunion de demain visant à supprimer 30 p. 100 des effectifs de l'Agence soit annulée.

M. Louis Mexandeau. Très bien !

M. Martin Malvy. Votre budget de fonctionnement, monsieur le ministre, le permet. Il n'est réduit que de 1 million ou 1,5 million de francs par rapport à celui de l'an dernier. Si vous décidez aujourd'hui d'annuler la réunion du comité d'entreprise, vous pourrez poursuivre vos investigations sur le recensement de la politique de maîtrise de l'énergie et décider ultérieurement de ce que vous voulez faire. Mais réduire les crédits, supprimer 30 p. 100 des effectifs et, après cela, chercher quelle politique il faut mettre en œuvre pour l'avenir, permettez-moi de vous dire que c'est très dangereux.

C'est dangereux pour les professionnels, qui vous écrivent - et j'ai là de nombreuses copies de leurs lettres. C'est dangereux pour la France, monsieur le ministre. La politique

de l'énergie est une politique à long terme, qui connaît des bouleversements instantanés et qui voit les prévisions déjouées parce qu'aux calculs économiques se substituent la vie des hommes, les conflits et les tensions. Qui nous dit que, dans quelques années, ce qui nous paraît aujourd'hui un marché d'abondance ne sera pas redevenu un marché de rareté ? Au lendemain de la guerre du Kippour, la France avait lancé une politique originale. Si aujourd'hui, nous l'interrompons, notre économie risque un jour de subir les conséquences d'une crise pétrolière qui interviendra inéluctablement. Nous sommes les plus à même de la surmonter si nous poursuivons dans la voie qui a été choisie, et ce avec l'accord de bien des parlementaires siégeant sur tous ces bancs. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Pierre Weisenhorn, rapporteur pour avis. Je viens d'entendre M. Malvy, qui a exercé les fonctions de secrétaire d'Etat à l'énergie dans le gouvernement précédent.

Ainsi que je l'indique dans mon rapport, l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie a permis des économies d'énergie de l'ordre de 32 millions de T.E.P., renouvelables chaque année. Cependant, comme cela a été souligné devant la commission de la production et des échanges, il faudrait qu'un dialogue s'engage pour arriver à une réforme de l'A.F.M.E.

Mais, monsieur Malvy, je vous ferai la même remarque que celle que je vous avais présentée lorsque vous étiez secrétaire d'Etat. Notre pays dispose d'un programme nucléaire formidable, installé, de 300 milliards de francs, qui a été lancé en 1973 par M. Messmer. Cette puissance, nous l'accumulons sous nos pieds, mais nous ne la libérons pas. E.D.F. a bien géré son programme nucléaire, qui « rattronne dans un cocon », si je puis dire, et qui ne sort pas ses griffes. C'est une chance, car nos voisins sont en panne de programmes nucléaires, je veux parler du Luxembourg, de la République fédérale d'Allemagne, de l'Italie, et aussi de la Suisse et de la Grande-Bretagne, à laquelle nous livrons du courant électrique.

La question de fond est de savoir - les gouvernements précédents ne l'ont pas fait - si nous allons faire le marché commun de l'énergie, avec notre puissance installée, c'est-à-dire si nous allons ouvrir nos lignes de haute tension au courant électrique. Or la France a le kilowatt-heure le moins cher d'Europe, alors que l'Allemagne casse ses prix, plus de cent entreprises industrielles étant livrées en courant meilleur marché.

Monsieur Malvy, on pourrait ajouter à l'éventualité d'une baisse de la fiscalité la potentialité formidable de l'énergie, qui n'est pas libérée, du programme nucléaire.

M. Martin Malvy. Monsieur le président, me permettez-vous de répondre à M. le rapporteur ?

M. le président. Vous avez la parole, monsieur Malvy.

M. Martin Malvy. Sans vouloir contredire M. Weisenhorn, dont j'ai apprécié le rapport, je voudrais ajouter qu'il faut que nous sachions que notre capacité de production électrique, qui va atteindre 410 ou 420 térawatts-heure en 1990, dépassera de 40 à 50 térawatts-heure nos prévisions de consommation. L'exportation d'électricité, commencée en 1983, a largement progressé : nous exporterons cette année 30 milliards de kilowatts-heure, dont 10 milliards vers la seule Angleterre.

Je souscris pleinement, monsieur Weisenhorn, à la volonté - qui a été initiée les années précédentes - d'une meilleure pénétration de l'électricité comme énergie dans l'industrie. Nous devons utiliser au mieux cette énergie nationale.

Mais cela - vous l'avez noté dans votre intervention - ne doit pas nous faire oublier les économies d'énergie, qui sont un facteur de modernisation, en facilitant la pénétration de l'électricité dans l'industrie, et les économies sur les énergies importées, dont la facture restera considérable et risque bien entendu de s'aggraver. Je vous rappelle que, de 1982 à 1985, la facture énergétique de la France a augmenté de 150 milliards de francs, pratiquement de 50 milliards par an, non pas en raison de l'augmentation du prix du baril de pétrole, qui n'a cessé de baisser, mais à cause de l'évolution du dollar, qui est passé de 4,32 francs en juillet 1981 à plus de

10 francs en septembre 1985. D'où la nécessité de disposer d'une politique véritable de maîtrise de l'énergie, ce qui ne signifie pas que rien ne puisse être changé dans cette politique, mais ce qui exige qu'elle soit conséquente. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Philippe Bassinet.

M. Philippe Bassinet. Monsieur le président, permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter meilleure santé ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie.

M. Philippe Bassinet. Cela vous permettra, je l'espère, d'appliquer plus strictement le règlement lorsqu'un président de groupe ou son délégué vous demandera une suspension de séance...

M. le président. Permettez-moi de vous interrompre un instant.

M. Philippe Bassinet. Je vous en prie !

M. le président. D'abord, je vous renouvelle mes remerciements pour les vœux de rétablissement que vous m'avez présentés.

Ensuite, je tiens à vous indiquer que le fait que je vous aie refusé la suspension de séance que vous me demandiez m'a permis de me montrer libéral à l'égard de M. Malvy. Si la séance avait été suspendue pour dix minutes, nous aurions pris du retard dans la discussion, alors que, là, ma foi ! celle-ci se déroule normalement.

Enfin, je reviens un instant sur les propos que j'ai tenus tout à l'heure concernant l'assiduité en séance. Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'en faire véritablement un problème, car, si sur les bancs du groupe socialiste je compte actuellement dix députés, j'en compte six sur les bancs de l'U.D.F. et du R.P.R. Si les députés de votre groupe étaient tous constamment présents, cela se saurait et l'on pourrait en tirer argument. Mais tel n'est pas le cas. Et, compte tenu que nous sommes un lundi matin, qui n'est pas un jour de séance prévu par le règlement, la situation me paraît normale.

M. Michel Lambert. Dix contre six, c'est un signe avant-coureur !

M. le président. Poursuivez, monsieur Bassinet.

M. Philippe Bassinet. Monsieur le ministre, avant d'en venir à l'essentiel de mon propos qui est consacré aux rapports entre la recherche et l'industrie, je tiens à dire à M. Gantier que je suis tout prêt à un débat avec lui au sein du groupe d'études qu'il anime sur l'industrie automobile.

En effet, la lecture qu'il a faite du passé de la régie nationale des usines Renault occulte singulièrement un certain nombre des contraintes qui lui ont été imposées par les gouvernements successifs.

Monsieur Gantier, la régie nationale des usines Renault - vous le savez, ou vous devriez le savoir - n'a pas toujours été libre du choix des implantations de ses sites industriels...

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Très bien !

M. Philippe Bassinet. ... de la même façon qu'elle n'a pas toujours été libre de juger de la nécessité ou de l'opportunité de reprendre tel ou tel secteur d'activité.

M. le ministre de l'Industrie, des P. et T. et du tourisme. Excellent !

M. Philippe Bassinet. Dans le court laps de temps qui m'est imparti, je voudrais parler des rapports qui existent entre la recherche et l'industrie.

Le projet de budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, traduit une évolution, pour ne pas dire une rupture, par rapport à ce qui était votre credo en 1986.

En 1986, vous aviez déclaré devant la commission de la production et des échanges - j'ai vérifié dans le compte rendu - que la recherche industrielle était l'affaire des seuls industriels.

De la même façon, j'ai recherché un article que vous aviez écrit dans *Le Monde* du 13 novembre 1986 sur la « nouvelle prospérité ». A aucun moment vous n'évoquez l'importance

de la recherche industrielle ou la nécessité d'une intervention de l'Etat pour la mener à bien. D'ailleurs, conformément à vos convictions, la loi de finances rectificative que vous nous avez présentée en 1986 amputait très largement les crédits de recherche et d'innovation, touchait l'ANVAR, touchait le F.I.M., touchait le Fonds de recherche et de technologie. D'ailleurs, conformément à vos convictions, vous avez supprimé le F.I.M. en 1987.

Vous avez réduit les crédits de la filière électronique, privatisé le C.E.S.I.A., supprimé l'A.D.I., taillé dans les crédits de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie. Or il y a dans les autres pays scientifiquement avancés, industriellement développés, une intervention importante de la puissance publique. Vous avez été tellement loin d'ailleurs que vous avez suscité des réactions hostiles à ce qui est le fondement de votre politique d'innovation de la part d'industriels qui n'ont pas la réputation d'être particulièrement des amis du parti socialiste.

La conséquence de vos choix ne s'est pas fait attendre. En 1986, la dépense nationale de recherche développement rapportée au P.I.B. a stagné par rapport à 1985, pour la première fois depuis 1980, et, en 1987, la croissance est infime.

Vous avez constaté que cela ne pouvait pas durer et le fait que vous ayez remis à la disposition de l'ANVAR des crédits d'intervention plus importants cette année et que les crédits d'intervention du fonds de la recherche et de la technologie progressent traduit une inflexion dans ce que vous aviez cru hier être une politique juste mais qui n'a consisté en fait qu'à faire perdre deux ans à la France.

Vous avez certes augmenté de 500 millions le crédit d'impôt que nous avons institué. Mais il est devenu d'une telle complexité dans son application que, même s'il apporte une aide aux entreprises, on peut douter qu'il aide effectivement au développement de l'innovation.

Lorsque l'on vous demande, d'ailleurs, dans quels domaines il y a de grands succès, vous vous tournez toujours finalement vers Euréka, l'agence spatiale ou ce qui touche à l'espace, c'est-à-dire tout ce qui, d'une certaine manière, est le résultat d'engagements antérieurs ou internationaux, sur lesquels votre part de décision effective est en fait très mince.

Nous savons bien que les rapports entre la recherche, l'innovation et le monde industriel sont difficiles et que les choses viennent de loin. Dans notre pays, la recherche développement est effectuée à hauteur de 58 p. 100 par les entreprises, ce qui est un chiffre comparable à celui des pays voisins. Par contre, elles n'en financent que 40 p. 100, ce qui constitue une différence sensible par rapport aux pays concurrents. Il faut donc que les entreprises ressentent l'ardente obligation de développer leurs activités d'innovation.

Ce que vous avez fait pendant deux ans, monsieur le ministre, n'y aura pas contribué, et, malheureusement, le temps perdu dans ce domaine ne se rattrape pas ou se rattrape très difficilement.

Comme il ne m'est pas possible d'évoquer tous les aspects de cette politique, je vous poserai quelques questions.

La première concerne la Compagnie générale de radiologie, la C.G.R. Je vous avais interrogé l'autre jour en commission. Vous ne m'avez pas répondu, mais sans doute vous a-t-il fallu le temps de la réflexion et allez-vous le faire maintenant. Cette compagnie doit être vendue à la General Electric, du moins si le Gouvernement autorise cette cession. C'est une entreprise qui a connu une période difficile, qui est aujourd'hui redressée, mais qui est surtout très « innovante ». C'est un exemple particulièrement significatif d'une collaboration réussie entre scientifiques, industriels et médecins cliniciens. C'est un secteur qui représente une grande part des dépenses de santé de notre pays. Mais, surtout, si la recherche ne continue pas à se faire dans notre pays, d'une certaine manière et d'une manière certaine, c'est la recherche médicale française et européenne qui en pâtira d'une manière générale.

Parce que - ne nous y trompons pas ! - le simple rachat de parts de marché par la General Electric, qui correspond au rachat de la C.G.R., conduira à terme à importer des appareils, et non plus à développer la recherche en imagerie médicale et la recherche clinique correspondante.

D'autre part, sur un secteur dans lequel il y a manifestement encore aujourd'hui des insuffisances, qui est celui du développement de la machine-outil dans ses formes les plus modernes, l'Agence nationale pour le développement de la

productive appliquée à l'industrie joue un rôle extrêmement important. C'est elle, en particulier, qui met en œuvre la procédure M.E.C.A., si utile aux P.M.E.

Or on constate que la dotation de l'ADEPA ne progresse pas à la hauteur des besoins de cette branche industrielle, puisqu'elle est maintenue au niveau de 1987.

Monsieur le ministre, je voudrais que vous m'indiquiez comment vous allez inciter les petites ou les moyennes entreprises à s'équiper, à se former, à se développer dans ce secteur si, quelque part, il n'y a pas une intervention de l'Etat. Un tel recul est néfaste à l'ensemble de l'industrie française. Une intervention de l'Etat me semblerait pleinement justifiée.

Enfin, je voudrais en venir à un établissement qui est aujourd'hui sous les feux de l'actualité : l'IRCHA, c'est-à-dire l'Institut national de recherche chimique appliquée. Je vous ai interrogé, monsieur le ministre, en commission de la production. Vous nous avez indiqué que l'IRCHA connaissait un problème de ressources. Effectivement, en 1985, la ligne budgétaire a été supprimée, mais les concours publics n'ont pas été supprimés pour autant puisque, en 1985, en 1986 et en 1987, vous-même avez contribué à apporter à cet établissement les financements qui lui étaient indispensables.

L'IRCHA représente le seul établissement de recherche industrielle ayant compétence en chimie, en biotechnologie et également en environnement, puisque ses travaux sont notamment orientés vers le contrôle et la réduction des nuisances industrielles.

Dans la perspective du marché européen, de tels centres de recherche sont indispensables pour notre pays. Pensez-vous sincèrement qu'ils pourront se développer sans qu'il y ait quelque part contribution de la puissance publique à leur fonctionnement ?

Vous savez bien qu'il n'en est rien. Regardez comment fonctionnent en Allemagne les centres similaires ! Les *Länder* contribuent pour une part notable à leur financement.

Il ne me paraît pas sage, au seul vu d'un audit financier, de prendre des décisions irréversibles concernant un établissement public industriel et commercial qui consacre son activité à la recherche et à l'innovation. Vous avez demandé un audit financier. Mais pourquoi n'avez-vous pas demandé une évaluation des travaux menés par cet établissement ?

On vient aujourd'hui dire aux personnels de cet établissement que sur travaux ne sont pas de la qualité requise. Pourquoi ne leur a-t-on pas dit plus tôt ? Que signifie l'activité du conseil scientifique, présidé par M. Fréjacques, président du C.N.R.S., membre de l'Institut, et dans lequel siègent entre autres M. Lehn, prix Nobel, ou M. le président de l'université de Compiègne ? A quel moment ont-ils été interrogés ?

Vous annoncez ou vous laissez annoncer des décisions qui seraient irréversibles, des licenciements, qui, une fois qu'ils seraient prononcés, reviendraient à mettre en cause totalement la capacité d'intervention de cet établissement.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de bien vouloir retarder cette décision et de faire procéder à une évaluation des travaux menés par l'IRCHA de façon que l'on puisse juger de la qualité de ce qui s'y fait et que l'on redéfinisse, si nécessaire, son rôle, au terme d'une confrontation à laquelle seront appelés à participer les membres les plus éminents de la communauté scientifique, des industriels et des consultants étrangers. Ne prenons pas de décision aujourd'hui. Il serait absurde de casser cet établissement, car s'il apparaît demain qu'il est indispensable et utile au bon développement de la recherche dans ce pays - et, à mon avis, on s'en rendra compte -, on ne pourra plus rien faire.

Monsieur le ministre, vous nous avez dit : « Il ne faut pas juger l'action d'un ministère à la hauteur de ses crédits. » Soit ! Encore que les crédits mis à disposition traduisent parfois des moyens d'intervention, je vais donc vous juger sur vos actes. Or je constate que, depuis deux ans, vos mesures relatives au développement de la recherche industrielle n'ont été ni positives ni bénéfiques pour le pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Louis Mexandeau.

M. Louis Mexandeau. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après les interventions de caractère général, le miennne aura une tonalité simplement régionale. Elle illustrera cependant largement le débat qui s'est engagé depuis ce matin, malheureusement devant trop peu de monde.

Mon intervention portera sur trois questions qui intéressent mon département, en particulier l'agglomération caennaise, qu'il s'agisse du sort de la société métallurgique de Normandie, de celui de Renault-véhicules industriels sur le site de Blainville-sur-Orne ou de celui des pôles de conversion, notamment du pôle de conversion de Caen et de sa région.

La S.M.N., qui est une entreprise dotée d'un outil performant - la coulée continue - a subi des réductions drastiques d'effectifs puisque ceux-ci, qui atteignaient naguère plus de 6 500 personnes, sont aujourd'hui de 3 000 ; et l'on prévoit qu'ils ne seront plus que de 2 200 à la fin de 1988.

Alors que cette entreprise lutte avec courage, et dans l'austérité, pour sa survie, la publication récente d'un document évoquant l'hypothèse de sa fermeture pour 1989 a provoqué une émotion considérable, non seulement, bien sûr, dans la société elle-même, mais aussi dans toute la région. Vous en avez d'ailleurs été le témoin, monsieur le ministre, puisque vous étiez à Caen le lendemain de cette publication.

Vous avez démenti, non l'existence de ce document, mais l'hypothèse de la fermeture. Toutefois, les travailleurs de la S.M.N., les élus et la population voudraient obtenir des garanties plus fermes. Ils souhaitent qu'on leur dise que les investissements décidés en 1984 n'ont pas été réalisés en vain. Ils voudraient surtout être sûrs que la sidérurgie normande ne sera pas sacrifiée pour des raisons autres qu'économiques et industrielles. Cette sidérurgie perd, certes, encore de l'argent, comme toutes les autres, à cause de l'état du marché mondial, mais elle améliore ses performances tout comme la mine de fer de Soumont. Elle a la chance, à la différence d'autres, d'être installée sur une voie d'eau.

La S.M.N. veut être jugée sur ses performances. Elle refuse d'être la victime de décisions de la direction de la sidérurgie nationale - et, à ce propos, que l'on nous explique pourquoi le carnet de commandes du train à fils de l'usine de Rombas, récemment fermée, a été affecté dans sa totalité à la Lorraine, alors qu'une part de celles-ci devrait revenir à la S.M.N. afin de lui permettre de mieux équilibrer la structure de sa clientèle ? - ou de l'oubli des pouvoirs publics. En effet, la Normandie fait partie de cet Ouest qui a parfois le sentiment d'être quelque peu oublié par les pouvoirs publics. D'ailleurs, à l'occasion de la catastrophe récente qui a frappé notre région - que vous représentez également, monsieur le ministre -, Louis Le Pensec a rappelé qu'il y avait eu un déficit d'attention, un déficit d'émotion nationale, dans la mesure où cette catastrophe avait eu lieu très loin.

M. Michel Lambert. Oui, et on a même oublié l'Orne !

M. Louis Mexandeau. Il serait souhaitable que l'Ouest ne soit pas sacrifié.

En tout cas, aujourd'hui comme en d'autres temps, notre détermination de voir vivre la société métallurgique de Normandie, élément indispensable de notre tissu industriel, est intacte. Le Gouvernement doit le savoir !

En ce qui concerne Renault-véhicules industriels, les inquiétudes sont différentes, mais elles n'en sont pas moins vives, compte tenu notamment du déclin continu des effectifs : le site occupait naguère plus de 7 000 personnes contre 4 000 aujourd'hui.

Après le démantèlement presque total du service achat, du service administratif de la division des pièces de rechange et le départ d'un ordinateur important qui constituait un outil de gestion intéressant pour le site, on constate que l'entreprise a perdu l'essentiel de ses activités nobles et surtout des activités qui intégraient dans le tissu industriel local, le service achat par exemple.

L'activité mécanique continue à être transférée peu à peu vers la région Rhône-Alpes, même si cette perte est compensée partiellement par l'activité composante. Nous voudrions savoir si ce transfert, quelque peu dissimulé, va se poursuivre ou si l'on va doter Renault-véhicule industriels, sur le site de Blainville, de l'éventail des moyens et des outils qui lui permettra à la fois de s'insérer dans sa région et d'enlever un avenir moins bouché.

A un moment où la conjoncture internationale est favorable s'agissant des ventes, où les commandes sont en forte hausse, on note qu'on refuse d'embaucher, que R.V.I. n'arrive pas à honorer la totalité des commandes. Les délais de livraison sont au minimum de trois mois, ce qui est beaucoup trop long pour résister à la concurrence internationale. On

comprend mal cette inadéquation entre la demande et l'offre d'autant que - M. Gantier a évoqué ce point ce matin - si la production française automobile représente 60 p. 100 du marché intérieur, le poids lourds français ne compte que pour 40 p. 100 de notre marché.

Enfin, le climat social et le climat moral et psychologique ne sont pas bons chez R.V.I. Ils se sont encore dégradés après les licenciements qui ont frappé notamment des délégués syndicaux et des délégués du personnel, en application d'un plan d'amélioration de la productivité. Ces licenciements ne sont fondés sur rien de véritablement concret ; ils ont été décidés sans qu'il y ait eu auparavant la moindre formulation écrite des reproches faits à ces délégués. Il est certain qu'un délégué syndical ou un délégué du personnel exerçant un mandat sera toujours suspecté de ne pas être suffisamment rentable !

Tout laisse à penser qu'on veut instaurer dans cette entreprise un ordre nouveau fondé sur la répression. Sinon comment justifier que les licenciements de délégués soit proportionnellement le double des licenciements totaux demandés ?

Par ailleurs, bien que l'inspection du travail ait refusé les licenciements de plusieurs délégués, dont l'un avait quatorze ans de présence dans l'usine, M. Séguin a passé outre, alors même que son délai de réponse était forcé, et les a autorisés ! Vous comprendrez, monsieur le ministre, pourquoi les syndicats considèrent cette mesure comme un déni de justice. Le Gouvernement s'honorerait de la rapporter. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

J'en viens, enfin, aux pôles de conversion. Les pôles de conversion, dictés par la nécessité de la reconversion, ont été une réussite. En tout cas, je peux témoigner que celui de « Caen - Dives-sur-Mer » a apporté des moyens, des entreprises, des emplois, grâce à une mobilisation des acteurs locaux et des instruments des pouvoirs publics.

Cette réussite était tellement évidente, que mes collègues de la majorité, M. d'Ornano et M. Fanton, ont demandé l'extension du pôle de conversion de Caen à d'autres régions...

M. Michel Lambert. A Lisieux !

M. Louis Mexandeau. ... comme celle de Lisieux notamment.

Mais aujourd'hui qu'est devenu le pôle de conversion « Caen - Dives » ? Que sont devenus les pôles de conversion ? Où sont passées les équipes ? Nous les avons vu fondre comme neige au soleil, depuis mars 1986. Ils avaient pourtant permis à toutes les compétences locales - les élus, les organisations syndicales, les chefs d'entreprise - de travailler ensemble dans le domaine de l'industrie ou dans celui de la formation et d'aboutir à des résultats significatifs. Tout cela est aujourd'hui cassé, alors même que les problèmes n'ont pas disparu.

Vous devez, monsieur le ministre, nous répondre clairement sur des pôles de conversion. Il y va de la confiance que les régions, les départements, les collectivités locales peuvent avoir dans l'engagement des pouvoirs publics. Peut-il encore exister des contrats valables s'ils sont remis en cause en fonction des aléas de la politique intérieure ?

Je crains que, par passion idéologique plus que par volonté préméditée, vous n'avez porté atteinte à ces outils, certes conjoncturels et de circonstance, mais qui avaient néanmoins démontré leur efficacité. Déjà, monsieur le ministre, des interrogations cruelles pèsent sur le sort réservé à l'A.F.M.E. et à d'autres instruments d'intervention étatique qui avaient apporté la preuve de leur efficacité et de leur nécessité auprès de tout l'échiquier politique. Vous devez donc nous fournir une réponse claire, faute que quoi nous serions amenés à penser que vous avez peut-être la volonté de faire mourir les pôles de conversion mais que vous n'avez pas tout à fait le courage de le dire, de l'avouer.

S'agissant du pôle de conversion de Caen comme des quelques grandes entreprises de l'agglomération caennaise nécessaires au tissu industriel de notre région - et mon collègue Lambert parlera tout à l'heure du secteur en détresse de Flers - Condé-sur-Noireau qui est à cheval sur l'Orne et le Calvados -, il est nécessaire, pour éviter la désertification, le départ de notre jeunesse, lequel tend à s'accélérer, que nous soient apportées des réponses claires, fermes, et propres à espérer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean Briane.

M. Jean Briane. Dans les cinq minutes qui me sont imparties, monsieur le ministre, je voudrais aborder le problème de la maîtrise de l'énergie et de la politique nationale d'économies d'énergie.

La presse nous a révélé la crise qui sévit actuellement au sein de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, en raison de la réduction des moyens mis à sa disposition, laquelle se traduit par une importante diminution de ses effectifs.

Diverses informations nous indiquent une certaine démobilisation des Français à l'égard des économies d'énergie. Peut-être la non-reconduction des mesures financières incitatives en est-elle partiellement la cause ? Il existe pourtant un gisement considérable d'économies potentielles en matière d'énergie, ne serait-ce que dans le domaine de l'habitat.

C'est la raison pour laquelle il nous paraît indispensable que l'Etat renverse la tendance actuelle, en réaffirmant comme une priorité nationale la politique d'économie d'énergie, d'autant que le prix du baril de pétrole ne sera pas nécessairement toujours au niveau actuel.

Cela me conduit à vous poser deux questions.

Quelles sont les intentions du Gouvernement en matière de maîtrise de l'énergie ?

Quelle vocation concevez-vous, monsieur le ministre, pour l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, et quelle mission entendez-vous lui confier à l'avenir ?

La remise en cause des actions utiles développées sur le terrain par l'A.F.M.E. risque d'avoir de graves conséquences si elle a pour effet de démanteler les agences régionales et les équipes qui les animent.

Dans la région Midi-Pyrénées, et en particulier dans l'Aveyron que je représente ici, nous apprécions l'utilité et l'efficacité des équipes de l'A.F.M.E. qui ont initié de nombreuses actions, en liaison avec les élus locaux, les collectivités territoriales, les chambres consulaires et tous les partenaires qui s'intéressent aux économies d'énergie et à une meilleure maîtrise de celle-ci.

Il serait regrettable de casser une structure, un instrument d'intervention, un outil de travail et des équipes dont l'utilité est reconnue sur le terrain. S'il y a une crise à la direction de l'A.F.M.E., il serait souhaitable qu'elle n'affecte pas le fonctionnement des services sur le terrain.

J'aimerais, monsieur le ministre, que vous informiez la représentation nationale des conséquences qu'est susceptible d'avoir la suppression de quelque 220 ou 240 emplois au sein de l'A.F.M.E. sur l'emploi induit chez tous les partenaires et opérateurs divers qui interviennent dans le secteur : bureaux d'études, fabricants, installateurs et tous prestataires de services et entreprises œuvrant pour les économies d'énergie.

A-t-on mis en parallèle le coût éventuel des conséquences des décisions prises concernant la réduction des moyens de l'A.F.M.E. et les économies budgétaires apparemment réalisées ? Si les équipes régionales n'ont pas la possibilité d'être opérationnelles dans les actions qu'elles sont chargées de conduire, l'effet multiplicateur constaté jusqu'ici risque inévitablement d'être beaucoup plus faible, voire nul.

Aussi, monsieur le ministre, j'écouterai avec attention vos réponses à mes deux questions.

M. Martin Malvy. Très bien ! Nous approuvons à 95 p. 100 !

M. le président. La parole est à M. Pierre Micaux.

M. Pierre Micaux. Il se trouve que je préside, dans mon département de l'Aube, aux destinées du syndicat départemental d'électrification et que je participe aux travaux de la fédération des collectivités concédantes et régies. Vous présentez donc, monsieur le ministre, que je vais orienter mon intervention sur les problèmes d'électrification, notamment sur les rapports entre nos syndicats, nos communes et E.D.F., puisqu'il s'agit précisément d'appeler votre attention sur le rôle du fonds d'amortissement des charges d'électrification.

Dans notre département, mais il en va de même dans nombre d'autres, ce fonds d'amortissement a un effet « multiplicateur », pour ne pas dire démultiplicateur. Pour leur part, nos départements jouent le jeu, c'est-à-dire qu'ils « s'aident eux-mêmes ». Au cours des décennies antérieures, ils ont ins-

titu des taxes syndicales et des taxes départementales. Aussi, actuellement, dans le département de l'Aube, le syndicat d'électrification réalise-t-il de 70 à 80 millions de travaux sur 5 milliards au total pour la France. Quatre entreprises sont assurées de pouvoir réaliser ces travaux. En somme, bon an mal an, quelque trois cents personnes ont du travail grâce aux services que nous assurons.

Mais, car c'est le principe, le fonds d'amortissement des charges d'électrification atténue les surcoûts engendrés par les réalisations d'électrification dans le monde rural. A l'évidence, les opérations sont proportionnellement bien plus onéreuses que celles qui peuvent se réaliser en milieu urbain, compte tenu de la densité démographique.

Ce fonds d'amortissement des charges d'électrification est donc non seulement absolument indispensable à la vie des collectivités et du monde rural dans son ensemble, mais il est vital pour E.D.F. notamment. C'est, en somme, une question de survie. Le point de vue que j'expose se rattache d'ailleurs à une conception plus générale, à une saine idée de l'aménagement du territoire.

Les rapports qui nous lient à E.D.F. sont régulièrement bons, et même exceptionnellement bons, je le souligne. Je tiens de nouveau à vous remercier au passage de l'aide que vous nous avez apportée dans la fameuse « affaire du ticket bleu ». Nous avons apprécié votre aide à sa juste mesure, mais à sa bonne mesure. (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Si nos rapports avec E.D.F. sont très bons, il n'en demeure pas moins, et j'appelle votre attention sur ce point, que la position de monopole provoque toujours quelques « démanagements », non seulement dans le monde d'E.D.F., mais aussi chez vos voisins de la rue de Rivoli. Ainsi, chaque année, nous sommes obligés d'intervenir avec insistance pour maintenir le principe du fonds d'amortissement des charges d'électrification. J'insiste, monsieur le ministre, sur la nécessité d'en respecter le principe. Le maintien, voire l'amplification, du fonds d'amortissement des charges d'électrification correspond à un besoin incontestable à cause des bienfaits qu'il procure. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida.

M. Jean-Pierre Kucheida. Monsieur le ministre, il y a quelques jours, j'ai appris avec intérêt que vous alliez participer le 24 novembre prochain à une grande manifestation de prestige des Charbonnages de France. Je vous en félicite et m'en réjouis. Pour le plus grand bien du pays, et à la suite de M. Jeanneney, de M. Bettencourt, et de votre collègue chargé actuellement de la défense, M. Giraud, toutes les caméras étant braquées sur votre personne, vous allez développer, j'en suis persuadé, votre politique d'accompagnement et de réindustrialisation des zones minières entrées en récession voilà près de trente ans.

Vous pourrez accomplir votre action en vous appuyant sur les bilans de la Sofirem et de la Finorpa qui illustrent vingt années d'efforts antérieurs. Malheureusement, je tiens à le rappeler, ces expériences passées se sont quand même révélées insuffisantes. Chaque fois, elles se sont traduites par une large régression du nombre des emplois.

Par les médias, monsieur Madelin, nous connaissons votre personnalité, car vous êtes décrit comme quelqu'un de rigoureux et d'animé par le souci d'une réelle honnêteté intellectuelle. C'est pourquoi, j'en suis certain, même si vous ne le faites pas aujourd'hui - peut-être par manque de temps... - vous finirez par répondre haut et fort aux questions que je vais vous poser.

Pourquoi, en 1987, le budget des Charbonnages est-il resté au même niveau qu'en 1986, en francs courants ? La régression des crédits a atteint 500 millions de francs en 1987 et 1988 et elle affecte surtout l'extraction. Le plan Pache laisse prévoir une précipitation dans la récession à l'horizon de 1992. Il en résulte aussi une dégradation de la vie de tous les jours dans le bassin minier. Vous nous expliquerez sans doute que vous êtes responsable de la dégradation de « l'emploi minier », alors que les taux de chômage sont déjà de 17 ou 18 p. 100, si ce n'est plus ?

Vous expliquerez aussi pourquoi, en 1986, lors de votre arrivée au pouvoir, vous avez diminué les crédits de Finorpa et du Fonds d'industrialisation du bassin minier de 10 p. 100, soit de 20 millions de francs chaque année. Les crédits, prévus à 100 millions de francs, en francs constants, en 1983,

par le Président de la République, ont permis de créer des milliers d'emplois : mais ils ont été scandaleusement limités et personne n'est sûr d'assister à la poursuite, lors du 10^e Plan, de la politique mise en place.

Nous vous demandons, instamment, de la prendre en compte et de la perpétuer dans le 10^e plan. Je pense que vous soulignerez cela également le 24 novembre prochain ?

Pourquoi, en 1986, le Gouvernement auquel vous appartenez a-t-il décidé de réduire les crédits du GIRZOM : moins 40 millions de francs chaque année, soit une réduction de plus de 4,40 p. 100 en 1987 par rapport à 1986 ? Pourquoi poursuivez-vous dans cette voie en 1988 ? Vous ne permettez plus l'aménagement du bassin minier et sa mutation ? Vous voulez donc la fin de nos régions ? Il faut avoir le courage de la proclamer, au lieu de faire des promesses, comme ce fut le cas à Liévin en 1974. Le rapport Lacaze et le rapport Guichard représentent d'ailleurs autant d'actes nécrologiques sur les bassins miniers, singulièrement sur celui du Nord - Pas-de-Calais.

Vous révélez aussi pourquoi, en 1986, vous et le Gouvernement avez supprimé les P.A.T. régionalisés, en leur enlevant 70 millions de francs chaque année. Parallèlement, aucune zone d'entreprises n'a été mise en place dans les régions d'industries traditionnelles les plus déprimées. Ce domaine était, pourtant, de votre compétence. Nous méritons largement cette action, au moins autant que le Dunkerquois en tout cas !

Pourquoi, chez vous, monsieur le ministre, cette volonté d'abandon de toutes les régions minières, où les collectivités locales ont fait leur devoir, alors que la solidarité nationale effective est nécessaire ? Nos régions minières ont fait la richesse de la France. Actuellement, elles connaissent de réelles difficultés : le devoir de la collectivité nationale est alors de venir à leur secours.

Mais nous direz-vous réellement la vérité, monsieur le ministre, aujourd'hui ou demain ?

La vérité, c'est que par votre politique, les bassins miniers, surtout celui du Nord - Pas-de-Calais se seront vus privés de 760 millions de francs, 76 milliards de centimes, sur deux ans, ce qui représente des milliers et des milliers d'emplois maintenus ou créés.

Et je ne parle pas ici de votre volonté de détruire l'outil chimique AZF-CDF-chimie : les disparitions d'emplois à Mazingarbe en sont la sinistre illustration. De même, quand vous touchez, avec une brutalité extrême, à l'A.F.M.E., cela ne peut avoir que des effets nocifs sur une activité industrielle ou artisanale qui se heurte déjà à bien des difficultés dans nos régions.

Tout cela, monsieur le ministre, chiche que vous le disiez ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Sébastien Couepel.

M. Sébastien Couepel. Chaque année, la préparation et la discussion du budget de votre ministère, monsieur le ministre, sont l'occasion privilégiée de mener une réflexion globale sur le devenir industriel des régions françaises et de convenir ensemble des moyens à mettre en œuvre pour l'orienter favorablement.

Dans cet esprit, me permettez-vous d'appeler votre attention sur les inquiétudes qu'engendre la situation de l'électronique en Bretagne, notamment dans le triangle Guingamp - Tréguier - Lannion ?

Aux atouts traditionnels de la Bretagne, agro-alimentaire, tourisme, pêche, s'était greffée dans les années 60-70 une vocation nouvelle qui avait permis le développement de l'électronique et des techniques connexes, communication, image et informatique.

La baisse inévitable des emplois dans l'agriculture et le bâtiment avait été largement compensée par l'implantation de ce secteur de pointe. Il avait fait naître, par les milliers d'emplois créés, un grand espoir, avait contribué au développement d'activités annexes et ouvert la Bretagne à l'avenir. C'est ainsi que le triangle Guingamp - Tréguier - Lannion avait bénéficié de l'implantation d'unités de recherche et de fabrication.

Aujourd'hui, qu'en est-il ? Une réduction continue de l'activité conduit localement à des situations humaines dramatiques et compromet, à terme, l'ensemble du tissu économique local.

Certes, cette situation résulte en grande partie de la convergence de plusieurs facteurs qui s'interpénètrent : saturation des marchés intérieurs de la téléphonie, inévitables transferts de technologie et nouveaux types de contrats à l'export.

Mesurant les effets sociaux de ces restructurations successives imposées par l'internationalisation des marchés et la recherche d'une compétitivité accrue, les pouvoirs publics et les entreprises concernées annonçaient, en mars 1985, un plan de redéploiement industriel pour le Trégor.

Amorce timide, mais encourageante, ces propositions devaient, à terme, se concrétiser par la création de 500 emplois dans de petites unités performantes.

Aujourd'hui, le bilan qui peut en être tiré reste sombre. Les mesures annoncées par ce plan ne prennent pas le relais. La situation de l'emploi se dégrade toujours et de nouvelles mesures de licenciements sont annoncées.

Il est urgent de trouver un règlement à cette situation de régression.

Dans la ligne politique que vous préconisez à juste raison, l'Etat ne doit pas se substituer à l'individu ou à l'entreprise. Il doit néanmoins contribuer à la recherche de solutions industrielles durables pour les régions en crise et prendre les moyens susceptibles d'assurer la reconversion des hommes et des sites atteints par les mutations nécessaires.

Si les solutions aux difficultés ne passent pas effectivement par la distribution systématique d'aides aux entreprises, il incombe cependant à l'Etat d'accompagner les évolutions nécessaires et de créer les conditions favorables au renouvellement du tissu industriel.

Tout en confortant sa vocation pour l'électronique, le Trégor doit se donner les moyens de la diversification et de l'innovation en direction de petites et moyennes entreprises performantes. La réalisation de cet objectif repose d'abord sur la volonté et la détermination des acteurs socioprofessionnels et politiques locaux. Mais cela aujourd'hui ne suffit plus et doit s'accompagner d'un effort significatif et d'une participation active de l'Etat.

Le Trégor présente un environnement humain et technique favorable. Aussi convient-il de prendre en compte toutes ces potentialités afin d'ouvrir des perspectives d'aménagement, non seulement pour conforter la vocation électronique du Trégor mais encore pour assurer les conditions de la diversification des activités.

Aussi, au moment où des études et des réalisations débouchent sur l'amélioration des performances des réseaux téléphoniques et la diversification des services fournis aux usagers, quelles sont les initiatives et mesures que vous entendez prendre pour maintenir et développer les activités liées à l'électronique dans notre région ?

Nous avons à faire face à l'avenir, nous devons être attentifs à un aménagement harmonieux du territoire et des activités et, surtout, relever ensemble les défis que lancent l'Europe et le Monde.

Il appartient au Gouvernement de déterminer les objectifs et de définir les moyens propres à les atteindre pour nous permettre de gagner le pari de l'avenir auquel la Bretagne et le Trégor veulent être associés.

Monsieur le ministre, les élus et les responsables économiques de cette région attendent avec une certaine impatience votre réponse. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Durieux.

M. Jean-Paul Durieux. Monsieur le ministre, mes chers collègues, y a-t-il pour longtemps un ministère de l'industrie et y a-t-il encore une politique industrielle ?

M. Gantier se félicitait voilà quelques instants, monsieur le ministre, de l'effacement progressif de votre ministère. Sans doute vous rejoint-il dans cette satisfaction. Mais je ne suis pas certain que les milieux industriels se réjouissent de voir transférer rue de Rivoli le centre de toutes les décisions qu'ils attendent. La disparition progressive du ministère de l'industrie ne saurait en tout cas satisfaire les socialistes qui constatent, comme tous les Français, les difficultés de leur industrie nationale et qui prennent connaissance mois après mois de l'effondrement du solde extérieur des produits industriels. Mme Cresson, voilà quelques instants, en évoquait encore l'ampleur.

Y a-t-il encore, monsieur le ministre, une politique industrielle ? La question se pose avec une particulière acuité pour les secteurs traditionnels du charbon et de l'acier dont nous savons tous la place qu'ils ont tenue dans certaines régions comme le Nord et la Lorraine.

Qu'il faille exiger de ces secteurs de ne pas constituer, grâce à une gestion serrée, une charge trop lourde pour la collectivité nationale, qui pourrait le refuser ? Mais que l'on exige d'eux une rentabilité comme n'importe quel autre secteur industriel fait peser de graves dangers sur la sécurité de nos approvisionnements de base et met en cause certains éléments de notre indépendance. Il vous manque, au-delà du discours, une ambition et une volonté.

M. Jean Le Garrec. Très bien ! monsieur Durieux.

M. Jean-Paul Durieux. La recherche du retour à la rentabilité à court terme met en danger la durée de vie de notre gisement charbonnier lorrain. L'exploitation pratiquée neutralise et condamne par l'écrémage des réserves importantes. La suppression de 1 800 emplois sans embauche de jeunes s'inscrit dans une perspective de repli continu dont on ne voit que trop clairement l'issue.

Quelle stratégie entendez-vous développer en matière de sidérurgie ? L'impuissance d'Eurofer vient de conduire la commission des communautés européennes à confier à trois sages les méthodes à adapter pour restructurer à nouveau la sidérurgie européenne.

Mais existe-t-il, de la part du Gouvernement, la volonté de conserver une sidérurgie et, notamment, une sidérurgie des produits longs, alors même que près de 50 p. 100 de notre consommation intérieure sont assurés par l'importation ?

Des investissements qui visent essentiellement à améliorer la qualité sont prévus à Gandrange et, à des niveaux moindres, au train universel de Longwy, au train rail d'Hayange, à Neuves-Maisons. Sont-ils à la mesure de l'enjeu, placent-ils les installations concernées au niveau de nos concurrents les plus dangereux, assurent-ils l'avenir de notre sidérurgie ? La preuve est à faire, elle est sans doute bien difficile.

Abandon des pôles de conversion, refus de prolonger la contribution exceptionnelle, plus largement, monsieur le ministre, votre projet de budget marque un désengagement évident en matière d'action pour assurer la reconversion des sites en crise. Ils sont en recul de plus de 13 p. 100, mais, dans le secteur de la construction navale, dont nous savons tous comment elle a été traitée depuis dix-huit mois, les crédits sont en recul de 52 p. 100 par rapport à l'année dernière. Etrange façon de préparer l'avenir des communautés humaines et des régions aussi profondément touchées, étrange façon de concevoir la solidarité nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Chupin.

M. Jean-Claude Chupin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, notre pays a-t-il devant lui un avenir industriel ?

M. Jean Le Garrec. Ah non !

M. Jean-Claude Chupin. Force est de poser la question lorsque nous voyons chaque jour dans nos départements la faiblesse, voire la disparition de pans entiers de notre potentiel industriel.

Monsieur le ministre, vous avez affirmé récemment devant notre commission de la production et des échanges que les diminutions de charge des entreprises, particulièrement par la baisse de l'impôt sur les sociétés, par la libéralisation de leurs contraintes, restent la condition de leur développement. Mais vous surestimez les conséquences de ces mesures, accordées d'ailleurs sans contrepartie pour les salariés, si ce n'est que, pour eux, l'emploi devient de plus en plus précaire.

L'avenir industriel suppose une volonté, et cette volonté doit s'inscrire dans les choix budgétaires. Or nous ne la retrouvons aucunement dans le projet que vous nous présentez.

Certes, la part de l'industrie dans le produit national brut diminue régulièrement dans tous les pays développés. Mais la solution aux difficultés économiques que nous connaissons passe par l'industrie, par sa mutation, par sa modernisation. Quoique l'on puisse attendre du développement des activités nouvelles de services, force est de constater qu'il n'est pas envisageable sans base industrielle solide. Comment, en effet,

préparer l'avenir sans prendre de front les problèmes posés aujourd'hui : la mondialisation des échanges, le renforcement de la compétitivité de nos entreprises, la rénovation du tissu industriel, ainsi que l'échéance de 1992 ?

Monsieur le ministre, vous privilégiez, dans votre budget, les thèmes horizontaux concernant l'ensemble des branches industrielles. Vous refusez les actions juxtaposées en faveur de tel ou tel secteur. Le terme même de « filière » est en voie de disparition, alors que l'examen du tissu industriel de notre pays en démontre la nécessité.

Le tissu industriel de notre pays est très diversifié et relativement équilibré entre les grandes entreprises et les P.M.I. La classe des secteurs non concentrés comprend particulièrement des P.M.I. : secteurs des biens de consommation courante, des biens intermédiaires et des biens d'équipement.

En revanche, dans les secteurs à forte demande, notamment l'électronique, l'informatique, la bureautique, le matériel électrique, qui sont les secteurs aussi où se concentre une grande partie des produits de haute technologie, les grandes entreprises prédominent. Ces grands groupes industriels jouent un rôle de premier plan dans la détermination de la spécialisation de l'industrie française. Parmi eux, les groupes publics, hors le secteur de l'énergie, employaient un cinquième des effectifs et réalisaient d'ailleurs 38 p. 100 des investissements de l'industrie en 1986. Voilà qui démontre bien l'effet d'entraînement du secteur public, que vous voulez faire disparaître.

L'action à engager, nous le voyons bien, ne doit pas être seulement « horizontale », mais surtout « verticale » et privilégier les secteurs d'activité, les filières.

Examinons deux secteurs présents dans mon département, comme dans bien d'autres.

D'abord, l'industrie du textile, celle de l'habillement et celle du cuir, qui représentent 5 p. 100 de la valeur ajoutée brute de l'ensemble de l'industrie. Or ces trois activités sont en difficulté. Selon la dernière enquête de conjoncture de la Banque de France, les prévisions de production sont assez inquiétantes. Les importations, en provenance notamment des pays en voie de développement, prennent une part croissante de notre marché. N'y a-t-il pas des solutions spécifiques à mettre en œuvre en faveur de ces secteurs menacés qui emploient plus de 500 000 salariés en France ?

Quant à l'industrie électronique, en 1986, son chiffre d'affaires a dépassé 160 milliards de francs, en progression de 6,1 p. 100 par rapport à 1985. Mais ce taux de croissance annuel est nettement inférieur à celui de 1985 et des années précédentes. Allez-vous laisser se perpétuer cette situation et regarder sans rien faire des entreprises comme Bull continuer à licencier ?

Une politique des filières, et je rejoins ici la question posée précédemment par mon collègue Philippe Bassinet, consiste également à vouloir conserver à notre pays un potentiel industriel de technologie avancée. *(Très bien ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

Comment comprendre la vente à General Electric du secteur Thomson-C.G.R. ? Certes, par ce biais, Thomson grand public atteint une masse critique suffisante au niveau mondial : mais c'est au prix de la perte de contrôle d'un secteur de pointe, où nous étions les premiers, celui de l'imagerie médicale.

M. Michel Lambert. Eh oui !

M. Jean-Claude Dupin. Avant de terminer, monsieur le ministre, j'aimerais savoir si vous envisagez de prendre en compte la proposition de loi déposée par mon groupe : elle est relative à la transmission d'entreprises et à leur reprise par leurs salariés ou par un repreneur extérieur. Vous savez bien qu'il s'agit là d'un problème qui réclame, dans tous nos départements, une solution d'urgence pour nos entreprises, pour notre industrie et pour les salariés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à Mme Odile Sicard.

Mme Odile Sicard. Monsieur le ministre, l'industrie des composants, base des industries de l'électronique, est l'une des rares à être en expansion à l'échelle mondiale.

Cependant, vous le savez, de fortes surcapacités de production existent dans le monde ; or, jointes à la diminution spectaculaire des prix de certains produits, ou au sur-stockage des clients, elles créent une situation de concurrence extrêmement dure.

Pour se défendre face au progrès technologique des entreprises japonaises, les firmes américaines se sont regroupées dans le consortium SEMATEC, pour donner naissance à une super-usine ultramoderne. Elles ont bénéficié de l'appui du gouvernement des Etats-Unis qui a soutenu un programme de semi-conducteurs de 1 milliard 700 millions de dollars.

De son côté, le gouvernement sud-coréen a mis en place un programme de trois ans impliquant toutes les sociétés d'électronique de ce pays. L'objectif affiché de ce programme pluriannuel est la conquête d'une des dix premières places en 1991.

Pendant ce temps, le déficit commercial européen risque de s'aggraver. La nécessité d'une européanisation offensive, clairement apparue, a conduit le Gouvernement français à autoriser, il n'y a que quelques mois, un accord de fusion entre les activités semi-conducteurs civiles de Thomson et la société italienne S.G.S. et à s'engager, comme l'avait fait le gouvernement italien, à soutenir la création de la nouvelle entité industrielle qui en résultait.

Cet accord s'est établi sur la base d'une règle de parité, du côté tant des partenaires nationaux que des industriels. A une question orale que je vous avais posée au mois d'avril, monsieur le ministre, vous m'avez fait répondre, que « la répartition des activités de recherche et de développement, d'une part, et des activités industrielles, d'autre part, ne devrait pas souffrir de déséquilibre particulier entre la France et l'Italie ».

Or, aujourd'hui, on peut éprouver bien des craintes à ce sujet. De 1981 à 1986, la croissance du chiffre d'affaires de S.G.S., la société italienne, a récompensé un dynamisme indiscutable, une stratégie d'accords dans le domaine technologique et une organisation des unités de production tournée vers les applications : néanmoins, il convient de ne pas négliger l'accompagnement, un soutien maintenu du gouvernement italien aux efforts de recherche et de développement ainsi qu'aux investissements.

Dans le même temps, de 1981 à 1986, la société Thomson, soutenue financièrement par le gouvernement de gauche dans le cadre d'une stratégie de développement de la filière électronique, avait vu croître ses activités dans le domaine des semi-conducteurs. Or, en France, actuellement, ces dernières activités décroissent faute, semble-t-il, pour le Gouvernement de mettre en œuvre la stratégie antérieure à laquelle je viens de faire allusion.

A Grenoble, notamment, les effectifs diminuent considérablement. Les produits d'avenir vont être fabriqués dans les usines beaucoup plus modernes de la S.G.S., en Italie ou en Extrême-Orient.

Pour équilibrer le site de Grenoble face à l'effort italien d'investissement industriel, il faut y développer un projet en technologie fine, compte tenu de l'atout que représentent divers partenaires, le C.E.A., le L.E.T.I. et le C.N.E.T. Il convient aussi de mettre en route une chaîne pilote permettant un nouveau développement.

Cela ne peut pas se réaliser sans l'aide de l'Etat, car les investissements sont beaucoup trop lourds : or, ils conditionnent l'avenir de notre filière électronique.

Monsieur le ministre, dans le cadre de votre budget, avez-vous l'intention de soutenir, comme le font tous les pays producteurs de composants, qu'ils se réclament ou non de l'idéologie libérale, la production et la recherche françaises dans ce domaine - où production et recherche sont indissociables - afin de sauvegarder notre compétitivité dans un secteur clé sur les plans économique et stratégique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988, n° 941 (rapport n° 960 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Industrie, postes et télécommunications et tourisme :

Industrie et article 69 (*suite*) :

Annexe n° 27. - M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial ;
avis n° 965, tome XII, de M. Pierre Weisenhorn, au nom de
la commission de la production et des échanges.

Industrie, postes et télécommunications et tourisme :

Budget annexe des postes et télécommunications :

Annexe n° 43. - M. François d'Aubert, rapporteur spécial ;
avis n° 965, tome XVI, de M. Ladislas Poniatowski, au nom
de la commission de la production et des échanges.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures vingt.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale*

LOUIS JEAN

